



Rapport Annuel de gestion

2002-2003

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE,
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE





Rapport Annuel de gestion

2002-2003

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE,
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE



■ Rédaction : François Maxime Langlois, Laurent Marcoux
Collaborateurs : Danielle Boulet, Pierre Bonhomme, Martin Demers, André Viel, Danielle Dallaire
Révision linguistique : Hélène Dumais
Production : Direction des communications et des services à la clientèle
Ministère du développement économique et régional
Conception graphique : Ose Design
Impression :

Des remerciements sont adressés à tous les membres du personnel du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie qui ont contribué à la réalisation du présent rapport annuel de gestion.

Ce document a été réalisé par le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

1150, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec) G1S 4Y9

Téléphone : (418) 643-8757
Télécopieur : (418) 528-2565

Ailleurs au Québec : 1 877 511-5889

Disponible dans Internet à l'adresse suivante : www.mder.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal 2003
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-41402-0

NOTE AUX LECTEURS

L'année financière 2002-2003 du Ministère a été marquée par l'annonce, à l'automne 2002, de la création du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. Ce dernier devait être issu du regroupement du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, du ministère des Finances et du ministère de l'Industrie et du Commerce. Toutefois, au 31 mars 2003, la loi relative à ce nouveau ministère n'avait pas été sanctionnée.

Ainsi, compte tenu que le présent rapport rend compte des résultats atteints au cours de la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003, il concerne exclusivement le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie¹.

Le 29 avril 2003, le gouvernement nouvellement élu annonce la création du ministère du Développement économique et régional. Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie est donc maintenant regroupé avec le ministère des Régions, le ministère de l'Industrie et du Commerce et Tourisme Québec.

1 | L'organigramme, présenté à l'annexe II, fait état de la situation au 31 mars 2003 lors du regroupement des trois ministères; il met en évidence la structure de la mission Recherche du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

MOT DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Michel Audet
Ministre du Développement économique et régional
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Le ministère du Développement économique et régional intègre les mandats et les missions de quatre organisations : le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), le ministère des Régions (MREG), le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) et Tourisme Québec.

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) et les lois qui encadrent ces quatre organisations stipulent qu'un rapport annuel de gestion est produit à la fin de chaque année financière.

J'ai pris les précautions et les mesures nécessaires pour m'assurer que le contenu de chacun de ces documents reflète fidèlement la réalité. Ainsi, les rapports du MRST, du MREG et de Tourisme Québec ont été validés par les sous-ministres associés de chacun des secteurs alors que celui du MIC a pour sa part fait l'objet d'un rapport de validation de la Direction de la vérification interne.

J'ai donc le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de gestion 2002-2003 du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le sous-ministre,



Jean Pronovost
Québec, le 29 septembre 2003

DÉCLARATION

DE FIABILITÉ DES RÉSULTATS

→ Monsieur Jean Pronovost
Sous-ministre
Ministère du Développement économique et régional

Monsieur le sous-ministre,

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité.

Le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie décrit fidèlement la mission, les mandats, les orientations stratégiques et les axes d'intervention du Ministère. Il répond aux exigences en matière de modernisation de la gestion gouvernementale.

Tout au long de l'année, le Ministère a maintenu des systèmes d'information et de contrôle interne, de manière à assurer l'atteinte des objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2001-2004* et la fiabilité de l'information figurant dans le présent rapport.

J'atteste la qualité des pratiques et des méthodes utilisées pour préparer ce rapport. À mon avis, l'information contenue au présent rapport du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie correspond à la situation réelle de ce ministère pour la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

La sous-ministre associée,



Michèle Fortin
Québec, le 29 septembre 2003

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	
	Un bref historique	3
	La raison d'être	4
	La structure organisationnelle	7
	Les organismes relevant du ministre	11
	Les partenaires et les clientèles	13
PARTIE 2	LE CADRE DE L'ACTION DU MINISTÈRE	
	Des outils pour mieux agir	17
	Le contexte et les enjeux	19
PARTIE 3	DES RÉSULTATS POUR 2002-2003	
	Les faits saillants	27
	Des résultats concluants au regard des engagements du MRST	31
PARTIE 4	LES RÉALISATIONS LIÉES À LA GESTION DES RESSOURCES	
	Les ressources humaines	51
	Les ressources financières	53
	Les ressources informationnelles	54
	Les activités de communication	55
PARTIE 5	L'APPLICATION DE CERTAINES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES	
	L'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration	59
	L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	60
	Le suivi des recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec	61
	Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique	63
LES ANNEXES		
	Annexe I : Adresses du MRST	67
	Annexe II : Organigramme en date du 31 mars 2003	68
	Annexe III : Outils de gestion axée sur les résultats utilisés dans l'administration publique québécoise	69
	Annexe IV : Orientations du Plan stratégique 2001-2004 du MRST	70
	Annexe V : Lois sous la responsabilité du MRST	74

SIGLES ET ACRONYMES

AETMIS	Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
CCTT	Centre collégial de transfert de technologie
CEFRIO	Centre francophone d'informatisation des organisations
CERCA	Centre de recherche en calcul appliqué
CIRANO	Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations
CLT	Centre de liaison et de transfert
CQRDA	Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium
CQVB	Centre québécois de valorisation des biotechnologies
CRIM	Centre de recherche informatique de Montréal
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
CST	Conseil de la science et de la technologie
DIRD	Dépenses intérieures de recherche et développement
DIRDE	Dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises
DIRDES	Dépenses intérieures de recherche et développement de l'enseignement supérieur
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FORNT	Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
FORSC	Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
FRSQ	Fonds de la recherche en santé du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MENV	Ministère de l'Environnement
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MREG	Ministère des Régions
MRI	Ministère des Relations internationales
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRST	Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PAFI	Programme d'appui au financement d'infrastructures
PAIP	Plan d'accélération des investissements publics
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PQSI	Politique québécoise de la science et de l'innovation
PTI	Plan triennal d'immobilisation
R-D	Recherche et développement
RSTI	Recherche, science, technologie et innovation
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
VRQ	Valorisation-Recherche Québec



PARTIE

1

LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

UN BREF HISTORIQUE

Les premiers jalons en matière de politique scientifique du Québec ont été posés il y a plus de 30 ans avec la création, en octobre 1971, du Conseil de la politique scientifique. Cependant, la création d'une politique intégrée de la science et de l'innovation est beaucoup plus récente. Elle découle notamment de la publication, en décembre 1997, du rapport de conjoncture du Conseil de la science et de la technologie (CST) intitulé *Pour une politique québécoise de l'innovation*. Ce rapport insistait sur l'urgence, pour le Québec, de se donner une politique de l'innovation tout en proposant un cadre pour son élaboration et sa mise en œuvre.

Le gouvernement réagit alors favorablement à l'idée de soutenir davantage la recherche, la science, la technologie et l'innovation (RSTI). En décembre 1998, le premier ministre annonce la nomination d'un ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie. La Loi instituant le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) était adoptée en juin 1999.

Dès l'automne qui suit, l'élaboration d'une politique est au cœur des activités du Ministère et, au terme d'une vaste consultation, la Politique québécoise de la science et de l'innovation (PQSI) est publiée le 25 janvier 2001. Depuis, le Ministère travaille à sa mise en œuvre avec l'étroite participation de ses partenaires des milieux universitaire, collégial, industriel et gouvernemental.

Le 25 septembre 2002, le gouvernement annonce, par décret (numéro 1109-2002), la création du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. Ce projet entraînera la fusion du ministère des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Une loi en ce sens est adoptée par l'Assemblée nationale le 18 décembre 2002, mais elle ne sera jamais mise en vigueur.

LA RAISON D'ÊTRE

Le Ministère a pour mission de promouvoir la RSTI en favorisant la synergie des différents acteurs dans ces domaines, par l'établissement de mécanismes facilitant leur concertation et l'intégration de leurs actions. Son rôle consiste également à projeter une vision globale et intégrée du développement scientifique et technologique au Québec et à en établir les grandes orientations stratégiques. Enfin, il assume la représentation en ces matières et contribue au rayonnement du Québec à l'étranger.

Sa loi constitutive, la *Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, lui confie la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique scientifique du Québec. La Politique québécoise de la science et de l'innovation est donc au cœur de sa mission. Cette politique gouvernementale fixe des objectifs mesurables en matière sociale, culturelle et économique. Elle fait l'objet d'une évaluation régulière pour vérifier leur atteinte.

Les principaux créneaux d'activités du Ministère sont les suivants :

- mettre en œuvre, évaluer et mettre à jour la Politique québécoise de la science et de l'innovation;
- suivre l'évolution du système québécois de recherche et d'innovation;
- mobiliser les partenaires, notamment par leur intégration aux réseaux existants et l'établissement de nouveaux réseaux;
- concevoir et réaliser des actions transversales en matière de RSTI pour compléter ou améliorer les interventions en cours;
- gérer les programmes et les activités dont il a la responsabilité.

4

PRINCIPAUX LEVIERS D'INTERVENTION :

POUR UN SOUTIEN ÉNERGIQUE EN MATIÈRE DE RSTI

Adoptée en janvier 2001, la PQSI présente des mesures et une stratégie ayant pour objet de favoriser le mieux-être de la société québécoise, de renforcer la prospérité commune et d'enrichir la culture québécoise tout en contribuant au patrimoine mondial des connaissances.

Élaborée en concertation avec l'ensemble des milieux visés, cette politique a été accueillie comme une pièce maîtresse d'un projet sociétal favorisant l'excellence des ressources humaines, l'innovation technologique et sociale ainsi que la qualité de vie des citoyens. La concertation qui a présidé aux travaux d'élaboration de la Politique n'est pas fortuite. Elle fait partie intégrante d'une vision gouvernementale voulant non seulement associer les Québécoises et les Québécois à la conception de la stratégie et des mesures à adopter, mais aussi partager l'information rendue disponible par les travaux successifs de suivi et d'évaluation des réalisations et de l'impact découlant de ces mesures.

Outre les actions directes du Ministère, le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie a également sous sa responsabilité les trois organismes de subvention de la recherche : le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FORNT), le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FORSC) de même que le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ). Ces organismes, dont les ressources financières transitent par les budgets du Ministère, appuient le développement de la recherche, aident à structurer son organisation et soutiennent la formation de chercheurs dans les universités, les établissements d'enseignement collégial et les établissements de recherche du réseau de la santé et des services sociaux. Pour l'année 2002-2003, plus de 160 millions de dollars ont été alloués aux trois fonds subventionnaires québécois.

Ces actions s'ajoutent à celles de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux québécois et complètent un régime fiscal avantageux pour les entreprises innovantes.

Enfin, le transfert des connaissances et le développement technologique sont favorisés par les activités d'organismes qui reçoivent un appui financier du Ministère, dont l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS)², le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), les centres de liaison et de transfert (CLT), les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les incubateurs d'entreprises (Inno-Centre). C'est également le cas pour Valorisation-Recherche Québec, un organisme indépendant, qui soutient des projets structurants de chercheurs ou d'équipes de recherche du Québec, appuie des projets de recherche de grande envergure et contribue à mettre en place une infrastructure dédiée à la commercialisation des résultats de la recherche universitaire.

Soutien au financement des centres de liaison et de transfert : pour un rapprochement entre les chercheurs et les entreprises

Le soutien gouvernemental au financement des CLT existe depuis 1985. Ceux-ci ont pour objectif le rapprochement des entreprises et des chercheurs universitaires, l'accroissement de la recherche sur des sujets d'intérêt pour les entreprises et le transfert des résultats vers celles-ci. Comptant aujourd'hui parmi les principales interfaces entre les universités et les entreprises, les CLT regroupent des acteurs et des utilisateurs de la recherche dans des domaines jugés prioritaires pour le développement social et économique du Québec.

LES CENTRES DE LIAISON ET DE TRANSFERT DU QUÉBEC	
Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) www.crim.ca	Spécialisé dans les technologies de l'information et les applications de l'informatique
Centre de recherche en calcul appliqué (CERCA) www.cerca.umontreal.ca	Spécialisé dans l'application du calcul numérique aux sciences fondamentales et appliquées
Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) www.cirano.qc.ca	Spécialisé dans l'analyse scientifique des organisations et des comportements stratégiques
Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB) www.cqvb.qc.ca	Spécialisé dans l'expertise et le financement pour le démarrage de projets et d'entreprises technologiques du domaine des bio-industries
Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) www.cefrio.qc.ca	Spécialisé dans l'étude de l'impact organisationnel des nouvelles technologies de l'information et des communications
Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) www.cqrda.qc.ca	Spécialisé dans les domaines de la production d'aluminium et de la recherche de nouvelles utilisations de ce métal

² Un décret, adopté le 30 avril 2003, assigne désormais l'AETMIS au portefeuille du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Certains CLT disposent de fortes capacités internes de recherche (CRIM, CERCA et CIRANO), alors que d'autres se concentrent sur les fonctions de liaison, de mise en réseau, d'animation, de courtage de recherche et d'accompagnement de leurs partenaires-clients (CQVB, CEFRIO et CQRDA).

Réseau des centres collégiaux de transfert de technologie : pour un transfert efficace des connaissances

La création des premiers CCTT, en 1983, a consacré les établissements d'enseignement collégial comme un lieu de recherche technologique entretenant des liens privilégiés avec les entreprises. Un établissement de ce type peut, avec l'autorisation du ministre de l'Éducation, ayant consulté le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie, établir un centre collégial de transfert de technologie pour exercer, dans un domaine particulier, les activités mentionnées ci-après³. Les 28 CCTT actuels, répartis dans onze régions du Québec, offrent aux entreprises des services de recherche appliquée, d'aide technique et d'information. De cette façon, les CCTT contribuent au développement économique de leur région et du Québec en général dans leur secteur d'expertise.

PROGRAMMES ET MESURES DU MRST :

POUR UN SOUTIEN DYNAMIQUE AUX ACTIVITÉS DE RSTI

Les actions du Ministère comprennent la mise en œuvre de nombreux programmes d'aide et de mesures⁴ destinés à soutenir des activités de recherche et développement (R-D), de partenariat, de valorisation de la recherche, de transfert de technologies ainsi que de diffusion et de promotion du savoir :

- Congé fiscal pour chercheurs étrangers;
- Congé fiscal pour experts étrangers;
- Les Prix du Québec dans le domaine scientifique;
- Programme Appui au financement d'infrastructures (PAFI);
- Programme Aide à la relève en science et en technologie;
- Programme Soutien à la tenue de congrès scientifiques;
- Programme Cap sur la science;
- Programme Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation (PSIIRI);
- Programme Soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie;
- Programme Soutien à la valorisation de l'invention :
 - Volet 1 : Développement et conception d'outils;
 - Volet 2 : Support à la visibilité de projets prometteurs;
 - Volet 3 : Soutien à l'accompagnement de l'inventeur;
- Programme Soutien aux initiatives de concertation régionale en recherche, en science, en technologie et en innovation;
- Programme Soutien aux intervenants majeurs en diffusion de la science et de la technologie;
- Visa pour le crédit d'impôt remboursable pour les projets de recherche précompétitive;
- Visa pour les consortiums de recherche précompétitive.

³ À la suite de la levée du moratoire sur la désignation de nouveaux CCTT en avril 2002, le MRST a annoncé en août 2002, de concert avec le ministère de l'Éducation, la création de cinq CCTT et l'élaboration de trois nouveaux projets.

⁴ Pour de plus amples détails, voir : www.mrst.gouv.qc.ca/_fr/programmes.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Pour accomplir sa mission, le Ministère s'appuie sur trois directions générales, à leur tour soutenues par le Secrétariat général et les Services juridiques, par la Direction de l'administration et par la Direction des communications. L'organigramme, en date du 31 mars 2003, est présenté à l'annexe II.

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA PLANIFICATION

Trois directions se partagent le mandat de la Direction générale de la planification :

- la Direction du développement et de la planification stratégique;
- la Direction de l'information stratégique et de la prospective;
- la Direction de l'évaluation.

Direction du développement et de la planification stratégique

La Direction du développement et de la planification stratégique coordonne l'élaboration de la planification stratégique du Ministère, de son plan d'action stratégique annuel, de son plan opérationnel et de son rapport annuel de gestion. Elle est aussi responsable de voir à la mise à jour de la politique scientifique du Québec et de son plan d'action. Elle contribue aux travaux d'analyse nécessaires au financement des actions du Ministère et prête son appui à la Direction de l'administration pour l'obtention de ce financement. Enfin, elle effectue les travaux nécessaires à l'établissement d'orientations et de plans d'action en matière de recherche et d'innovation. Elle fait aussi état des positions et des choix du Québec, notamment dans le cadre des relations fédérales-provinciales.

Direction de l'information stratégique et de la prospective

La Direction de l'information stratégique et de la prospective assure la veille en matière de recherche et d'innovation, en concertation avec les principaux acteurs du domaine, de façon à répondre aux besoins stratégiques des unités du Ministère et d'une manière permettant de suivre l'activité québécoise en ces matières en relation avec ce qui se fait dans le reste du Canada et ailleurs dans le monde. Elle effectue et coordonne des analyses prospectives en matière de RSTI afin d'anticiper les créneaux porteurs pour le développement économique et social du Québec. Cette direction documente et diffuse au sein du Ministère et dans les milieux visés l'information recueillie et les travaux accomplis. Elle assure également la réalisation d'études et d'enquêtes, notamment de nature statistique. Enfin, elle est responsable du développement du projet *Carte des compétences en recherche au Québec* en collaboration avec les fonds subventionnaires québécois.

Direction de l'évaluation

La Direction de l'évaluation a pour mandat d'évaluer périodiquement la mise en œuvre de la PQSI en vérifiant l'atteinte des objectifs qu'elle poursuit, l'efficacité des stratégies qu'elle préconise, son adaptation aux nouveaux besoins ainsi que son incidence sur les individus et sur l'ensemble de la société. Elle propose, réalise et met à jour un plan triennal d'évaluation des programmes et des mesures de soutien à la RSTI du Ministère. En outre, elle élabore un cadre de référence, le fait adopter et encourage son utilisation en vue d'assurer la concertation interministérielle en matière d'évaluation de politiques, de stratégies, de programmes et de mesures de soutien à la RSTI. Elle a aussi pour mandat de coordonner la conception d'indicateurs de résultats et d'impact dans le cas des politiques, des stratégies, des programmes et des mesures de soutien à la RSTI du gouvernement du Québec. En outre, elle doit promouvoir l'analyse et l'évaluation de leurs conséquences sociales, culturelles et économiques.

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

8

Pour mener à bien l'ensemble de ses activités, la Direction générale de la recherche et de l'innovation compte sur deux directions :

- la Direction de la recherche et des technologies;
- la Direction du transfert et de l'innovation.

Direction de la recherche et des technologies

La Direction de la recherche et des technologies a pour mandat de développer et de maintenir une connaissance stratégique et une vision d'ensemble du développement de la recherche dans les universités, les établissements d'enseignement collégial, les institutions et les entreprises en vue de guider l'action gouvernementale en matière de RSTI et d'assurer l'intégration optimale des actions des décideurs dans chacune de ces sphères d'activité. De plus, par sa vision d'ensemble, fondée sur une connaissance stratégique des milieux de la recherche et des technologies de pointe, elle oriente et facilite les actions des différents intervenants afin d'appuyer le développement et l'appropriation des technologies jugées stratégiques pour le Québec. Enfin, elle apporte son soutien financier et gère des mesures structurantes mises en place par le gouvernement auprès des divers milieux de la recherche.

Direction du transfert et de l'innovation

La Direction du transfert et de l'innovation a pour mandat de favoriser le développement et le maintien d'une expertise et d'outils en matière d'innovation technologique et sociale. Elle élabore des mesures d'appui à l'innovation en collaboration avec les associations, les tables de concertation, les regroupements sectoriels et régionaux. Elle soutient les organisations publiques et parapubliques dans le développement et l'utilisation de l'innovation. Elle a aussi pour mandat de mettre au point des mesures gouvernementales d'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) dans leurs activités menant à l'innovation, de créer des mesures de soutien aux inventeurs autonomes et de collaborer avec les sociétés de capital de risque pour le soutien et le développement de l'essaimage d'entreprises. Enfin, elle favorise le transfert et la valorisation des connaissances, notamment par le soutien aux CLT et aux CCTT.

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA PROMOTION ET DE LA LIAISON

Trois directions se partagent le mandat de la Direction générale de la promotion et de la liaison :

- la Direction de la promotion et de la diffusion;
- la Direction de la liaison gouvernementale et régionale;
- la Direction des activités internationales.

Direction de la promotion et de la diffusion

La Direction de la promotion et de la diffusion a pour but de proposer, de concert avec les ministères et les organismes visés, des actions de sensibilisation à la RSTI auprès de leurs clientèles respectives. Elle met au point et implante, avec ces partenaires, des activités d'animation et de promotion pour susciter, chez les jeunes et dans le grand public, un intérêt et un goût pour les sciences et les technologies, de façon à amener plus de jeunes à choisir une carrière axée sur la recherche, la science ou la technologie. Son mandat comporte également l'élaboration et la mise en œuvre de mesures et de projets pour inciter les entreprises et les différents milieux de la recherche à participer davantage à la promotion des carrières dans les domaines de la RSTI auprès des jeunes. Cette direction conseille les partenaires du Ministère et les incite à élaborer des stratégies appropriées en matière de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation.

9

Direction de la liaison gouvernementale et régionale

La Direction de la liaison gouvernementale et régionale a pour mandat de contribuer au développement de la RSTI en participant, en collaboration étroite avec les autres unités du Ministère, à l'implantation de la PQSI dans les régions du Québec et dans l'appareil gouvernemental. Elle intervient pour susciter l'adhésion de chacune des régions au développement de la RSTI comme moteur de croissance socioéconomique. Elle contribue également à l'émergence de projets dans divers secteurs scientifiques et technologiques, tout en soutenant la concertation afin de créer un effet de levier majeur à l'échelle du Québec. De plus, elle agit comme interlocuteur du Ministère en région. Elle concerte l'action des représentants gouvernementaux en matière de RSTI et appuie les ministères dans l'implantation de leurs programmes et de leurs activités de recherche. Enfin, elle conçoit des mesures de soutien pour assurer une meilleure cohésion dans l'élaboration de projets structurants et mobilisateurs en région.

Direction des activités internationales

La Direction des activités internationales a pour mandat de promouvoir, de soutenir et de coordonner la réalisation d'activités et de projets à portée internationale ainsi que de soutenir la participation du Québec à des événements spéciaux. En outre, elle agit en concertation avec les ministères québécois pour dégager les priorités gouvernementales d'intervention sur le plan international en matière de RSTI.

DIRECTIONS

DE SOUTIEN

Direction de l'administration

La Direction de l'administration coordonne la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles du Ministère. Elle évalue et analyse les besoins des unités administratives du Ministère et des organismes relevant du ministre, ainsi que la répartition des ressources entre les différentes unités. Cette direction conseille les autorités ministérielles sur toute question relative à son mandat. De même, elle coordonne l'implantation, au Ministère et dans les organismes relevant du ministre, du nouveau cadre de gestion de l'administration gouvernementale et de la gestion intégrée de ressources (GIREs). Elle assure également le financement et le suivi de la réalisation des projets autorisés en vertu du programme Appui au financement d'infrastructures (PAFI).

Direction des communications

La Direction des communications conseille les autorités ministérielles et les directions du Ministère sur les orientations et les stratégies de communication et de promotion au regard de la mission et des objectifs du Ministère. Elle doit planifier et assurer la réalisation des campagnes publicitaires, des activités, de services et des moyens de communication en fonction des orientations retenues.

Secrétariat général et les Services juridiques

L'unité administrative qui regroupe le Secrétariat général et les Services juridiques est mandatée pour superviser et coordonner le cheminement des dossiers. Le Secrétariat général assure les liaisons avec le cabinet du ministre, ainsi que celles entre le Ministère et les organismes centraux. Il maintient aussi les liens avec les organismes qui relèvent du ministre. Il a, de plus, la responsabilité du centre de documentation du Ministère. Les Services juridiques, pour leur part, assurent la conformité des documents, des décisions et des actions du Ministère avec les lois et les règlements et fournissent les opinions juridiques et avis exigés. Ils assistent et conseillent le sous-ministre dans ses prises de décision.

LES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE

Deux organismes relèvent du ministre, soit le Conseil de la science et de la technologie (CST) et l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS). Quatre autres organismes, financés en tout ou en partie par les crédits du Ministère, sont également sous sa responsabilité, soit le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FORNT) et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FORSC).

CONSEIL DE LA SCIENCE

ET DE LA TECHNOLOGIE

www.cst.gouv.qc.ca

Créé en 1983, le CST a pour fonction de conseiller le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec. Il a pour mission de définir des objectifs et de proposer des moyens pour développer la science, la technologie et l'innovation au bénéfice de la société québécoise. À cette fin, il doit périodiquement faire rapport sur l'état et les besoins en matière de recherche, de technologie et d'innovation.

11

AGENCE D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES ET DES

*MODES D'INTERVENTION
EN SANTÉ*

www.aetmis.gouv.qc.ca

Constituée par décret du gouvernement du Québec le 28 juin 2000, en remplacement du Conseil d'évaluation des technologies de la santé, l'AETMIS a pour mission de soutenir le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie, de même que les instances décisionnelles du système de santé québécois, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce soutien s'effectue au moyen de l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en matière de santé, notamment par l'évaluation de leur efficacité, de leur sécurité, de leur coût, et du rapport entre ce coût et cette efficacité, de même que par l'évaluation de leurs répercussions éthiques, sociales et économiques. En outre, elle soutient le ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique scientifique. De par sa mission, l'Agence sert d'interface entre la communauté scientifique et les décideurs en matière de santé. Son action se répercute sur plusieurs plans : la production de rapports d'évaluation, le transfert des connaissances et la diffusion des résultats d'évaluation, la formation et le rayonnement de l'expertise scientifique québécoise.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE

DU QUÉBEC

www.criq.qc.ca

Le CRIQ a été créé en 1969 par le gouvernement du Québec afin de relever les défis engendrés par la concurrence dans un contexte d'évolution technologique constante. Sa mission consiste à stimuler le développement économique du Québec par le soutien direct aux PME et le renforcement de leur capacité d'innovation; il agit comme centre de veille et de transfert de technologies génériques vers les entreprises. Par ses connaissances dans des domaines comme les technologies de la fabrication, l'information industrielle et technologique de même que la normalisation, le CRIQ contribue au transfert d'expertise et de savoir-faire des secteurs en pleine croissance.

FONDS DE LA RECHERCHE

EN SANTÉ DU QUÉBEC

www.fqrnt.gouv.qc.ca

Créé en 1981, en remplacement du Conseil de la recherche en santé du Québec, le FRSQ est un organisme public à but non lucratif, ayant une mission de planification, de coordination et de développement. Il sert de guichet unique pour le financement québécois de la recherche publique en santé au Québec, tant sur les campus universitaires que dans le réseau des établissements de santé du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le FRSQ permet de développer la recherche en santé et de maximiser les retombées positives tant sur les individus et la population que sur le développement économique du Québec. Plus particulièrement, il est chargé de promouvoir, de coordonner et de soutenir financièrement la recherche en santé. Il soutient également les chercheurs dans leur carrière, les étudiants dans leur formation de même que les institutions dans la réalisation de leur mission de recherche en santé.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE

SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

www.fqrnt.gouv.qc.ca

12

Conformément aux orientations de la PQSI, la mission du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (Fonds FCAR) a été revue en 2001. Le FQRNT, qui le remplace, a pour objet de promouvoir et d'aider financièrement : la recherche dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie; la diffusion des connaissances dans ces mêmes domaines; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des deuxième et troisième cycles universitaires de même qu'aux personnes effectuant des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour un dégageant, aux fins de recherche, de tâches d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial. Il gère pour lui-même ou encore pour le compte du FRSQ ou du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) les programmes de bourses pour les étudiants des deuxième et troisième cycles universitaires, de même que les programmes de subventions pour un dégageant de tâches d'enseignement. Enfin, il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les établissements d'enseignement collégial, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés visés.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE

SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

www.fqrsc.gouv.qc.ca

Créé en juin 2001 dans la foulée des orientations de la PQSI relatives à la reconfiguration des organismes québécois de soutien à la recherche, le FQRSC s'est vu attribuer des responsabilités auparavant assumées par le Conseil québécois de la recherche sociale et le Fonds FCAR. Le FQRSC se consacre au développement du système de recherche et d'innovation québécois en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres. Pour ce faire, il finance la recherche et la formation des chercheurs dans ces secteurs, tout en favorisant la diffusion et le transfert des connaissances. Il établit les partenariats nécessaires à l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales. Ses programmes s'adressent aux professeurs-chercheurs et créateurs, travaillant dans les domaines de recherche retenus par le Fonds, ainsi qu'aux étudiants des deuxième et troisième cycles et aux chercheurs postdoctoraux. Le Fonds se met également au service des milieux de pratique, d'intervention et de décision qui manifestent des besoins en matière de recherche, et ce, en favorisant le maillage avec la communauté des chercheurs.

LES PARTENAIRES ET LES CLIENTÈLES

Les principaux partenaires et clientèles du Ministère comprennent :

- les **ministères et les organismes québécois**, notamment le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le ministère des Régions et des organismes tels que Valorisation-Recherche Québec, les fonds subventionnaires québécois et l'Institut de la statistique du Québec;
- le **milieu de la recherche universitaire et collégiale**, soit les universités, les établissements d'enseignement collégial, les établissements de recherche du réseau de la santé et des services sociaux, les CLT et les CCTT;
- le **milieu de la recherche gouvernementale**, c'est-à-dire les centres de recherche gouvernementaux, dont le CRIQ;
- le **milieu de la recherche industrielle**, à savoir les entreprises engagées dans la recherche et développement (R-D) et l'innovation technologique, leurs associations, les centres de recherche, les consortiums de recherche précompétitive, les incubateurs d'entreprises, les parcs scientifiques et technologiques, les sociétés de capital de risque et les inventeurs autonomes;
- les **organismes et les associations** dédiés au développement et à la promotion de la RSTI et de la culture scientifique;
- le **grand public**, en particulier les jeunes.



PARTIE

2

LE CADRE DE L'ACTION DU MINISTÈRE

DES OUTILS POUR MIEUX AGIR

La *Loi sur l'administration publique*, adoptée en mai 2000, a instauré le cadre de gestion de l'administration gouvernementale⁵ établissant comme priorités le service aux citoyens, la gestion axée sur les résultats et le respect des principes de transparence et d'imputabilité.

En vertu des dispositions de cette loi, chaque ministère ou organisme est tenu d'élaborer une planification stratégique pluriannuelle incluant les objectifs de résultats et les indicateurs permettant de mesurer leur atteinte⁶. Dans un horizon à court terme, le plan annuel de gestion des dépenses met l'accent sur certaines parties du plan stratégique pluriannuel en vigueur. Enfin, pour mieux améliorer ses prestations aux citoyens, le Ministère a rendu publique sa déclaration de services aux citoyens; un plan d'amélioration des services viendra apporter les objectifs d'améliorations jugés prioritaires pour le Ministère.

La mesure de la performance est exposée dans le rapport annuel de gestion, en fonction des engagements exprimés dans le plan stratégique pluriannuel et dans le plan annuel de gestion des dépenses, ainsi que de ceux qui figurent dans la Déclaration de services aux citoyens du Ministère. Ces documents forment un tout intégré menant à une action plus structurée et plus cohérente du Ministère.

PLAN STRATÉGIQUE

2001-2004

17

Le 3 avril 2001, le *Plan stratégique 2001-2004* du MRST était déposé à l'Assemblée nationale⁷. Ce plan renferme la mission du Ministère, le contexte dans lequel il évolue et les enjeux auxquels il fait face, les orientations qu'il se donne, les objectifs retenus, les résultats visés et les indicateurs de performance utilisés pour en mesurer l'atteinte.

Pour 2001-2004, les grandes orientations sont ainsi formulées : assurer la mise en œuvre concertée de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir, contribuer à développer une base de recherche scientifique de calibre international et stimuler l'innovation dans toutes les organisations.

PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

2002-2003

5 Un tableau expliquant les outils de gestion axée sur les résultats utilisés dans l'administration publique québécoise est présenté à l'annexe III.

6 La liste complète et mise à jour des 4 orientations, des 16 axes d'intervention, des 23 objectifs, des 26 indicateurs ainsi que des résultats visés au terme du *Plan stratégique 2001-2004* est présentée à l'annexe IV.

7 Ce plan est disponible à l'adresse suivante : www.mrst.gouv.qc.ca/_fr/publications/pdf/plan2001-2004.pdf.

8 Ce plan est disponible à l'adresse suivante : www.tresor.gouv.qc.ca/budget/pdf2002/00_volume3_francais_complet.pdf.

Le plan annuel de gestion des dépenses s'applique aux ministères et aux organismes budgétaires de l'administration gouvernementale. Il reflète la réalité budgétaire du portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires qui sont sous sa responsabilité. Ce document reprend, sur une base annuelle, certains objectifs, axes d'intervention et orientations présentés dans le plan stratégique pluriannuel; il y ajoute les actions déterminantes envisagées pour l'année de référence. En mars de chaque année, les plans annuels de gestion des dépenses sont publiés dans le volume III du Budget des dépenses déposé à l'Assemblée nationale par le président du Conseil du trésor, lors du discours sur le budget.

Le *Plan annuel de gestion des dépenses 2002-2003*⁸ comprend une section sur les évaluations de programmes prévues en lien avec le plan stratégique pluriannuel. Au Ministère, la fonction évaluation comporte deux volets : soit l'évaluation des programmes et mesures ainsi que l'évaluation de l'intervention gouvernementale en matière de RSTI.

L'évaluation des programmes et mesures

Les activités d'évaluation planifiées en 2002-2003 comprenaient l'évaluation du programme Soutien à la tenue de congrès scientifiques en lien avec l'objectif stratégique suivant : hausser le niveau de culture scientifique. L'évaluation du programme Aide à la relève en science et en technologie était également prévue pour permettre d'apprécier sa contribution à l'objectif stratégique suivant : susciter l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques. Enfin, trois mesures fiscales visant à favoriser la recherche dans les entreprises devaient être évaluées.

L'évaluation de l'intervention gouvernementale en matière de RSTI

La Loi constitutive du Ministère prévoit que la PQSI fasse l'objet d'une évaluation régulière. La stratégie d'évaluation retenue comporte la production de rapports de suivi permettant de dégager une vue d'ensemble des réalisations et de contribuer à l'atteinte de l'objectif stratégique suivant : coordonner l'implantation et le suivi de la Politique.

L'approche élaborée consiste à déterminer des dossiers prioritaires pouvant être évalués en partenariat avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Ainsi, en 2002-2003, trois dossiers prioritaires ont été retenus : la mesure du niveau de la culture scientifique, la mesure de l'impact socioéconomique de la recherche et l'identification des secteurs prioritaires en liaison et leur transfert aux PME québécoises.

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

2001-2004

Un des volets de la démarche de modernisation de la fonction publique consiste, pour les ministères et organismes assujettis à la *Loi sur l'administration publique*, à produire une déclaration de services aux citoyens. Le Ministère a publié sa première déclaration en avril 2001.

La diligence, la clarté, la simplification et l'accessibilité en matière de services aux citoyens et aux entreprises sont autant d'attentes gouvernementales qui ont trouvé écho dans la conception de la déclaration du Ministère. La qualité de l'accueil, que ce soit en personne, au téléphone ou par écrit, est également au cœur de cette déclaration⁹. La mission du Ministère, ses services, la confidentialité avec laquelle les demandes sont traitées de même que l'information sur les modes d'accès au Ministère complètent cette dernière.

PLAN D'AMÉLIORATION DES SERVICES

2003-2004

Le *Plan d'amélioration des services 2003-2004* s'inscrit dans l'esprit de l'article 7 de la *Loi sur l'administration publique*. Ce plan présente un ensemble d'objectifs d'amélioration jugés prioritaires pour le Ministère. Il précise les aspects de la prestation de services auxquels le MRST a décidé d'apporter une amélioration tangible. Il permet de suivre les progrès faits par l'organisation en ce qui a trait à l'amélioration des services aux citoyens et en oriente la vision de développement.

Les travaux effectués dans le contexte de l'élaboration du *Plan d'amélioration des services 2003-2004* serviront de base à l'élaboration de la nouvelle déclaration qui devrait être dévoilée au printemps 2004.

⁹ Cette déclaration est disponible à l'adresse suivante : www.mrst.gouv.qc.ca/_fr/publications/pdf/declaration.pdf.

LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Les données ayant servi à décrire le contexte dans lequel le Ministère évolue, de même que les défis et les enjeux auxquels le Ministère fait face, proviennent du *Tableau de bord du système d'innovation québécois*¹⁰. Ce dernier repose sur le modèle du « système national d'innovation » largement promu par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et adapté aux réalités québécoises par le Conseil de la science et de la technologie. La section qui suit sera traitée selon trois sphères : l'entreprise innovante, son environnement immédiat et l'environnement global.

UN CONTEXTE

À SURVEILLER

L'ENTREPRISE INNOVANTE : un rattrapage important en R-D mais des investissements insuffisants en matériel et outillage

Encadré par une fiscalité en matière de R-D des plus avantageuses, le milieu industriel accorde des sommes importantes à la recherche qui, rapportées à la taille de l'économie québécoise, révèlent une forte hausse depuis la fin des années 80. En 2001, le niveau d'intensité de la recherche industrielle québécoise a atteint 1,70 % du produit intérieur brut (PIB). Il se rapproche ainsi de la moyenne des pays du G7 (1,82 % du PIB), un rattrapage notable effectué en moins de dix ans.

Le nombre d'entreprises actives en R-D au Québec connaît une croissance ininterrompue depuis 1994, contrairement à ce qui est observé ailleurs au Canada. Toutefois, en 2000, seulement 1,3 % des entreprises québécoises réclamaient un crédit d'impôt concernant la R-D. De plus, les activités de R-D demeurent concentrées dans quelques secteurs d'activité industrielle : l'aérospatiale, la pharmaceutique, le matériel de communication et le génie.

Depuis 1994, on observe au Québec une forte progression de l'emploi en R-D industrielle. Cette ascension est d'autant plus marquée que la qualification des travailleurs québécois est en hausse, la croissance s'étant surtout concentrée dans la catégorie du personnel professionnel. En 2001, le Québec compte 9,2 personnes affectées à la R-D industrielle par millier de personnes actives. Ce résultat dépasse celui de l'Ontario (7,6) et celui de plusieurs pays de l'OCDE, notamment l'Allemagne (7,8), le Canada (6,2), la France (6,6) et le Royaume-Uni (5,1).

Parallèlement au rattrapage important que connaît le Québec en matière de R-D, on assiste à une montée de l'inventivité québécoise; le nombre de brevets accordés par million d'habitants est passé de 63,5 à 120,4 pendant la période 1995-2000. Les nouveaux brevets sont maintenant largement délivrés à des établissements (entreprises, laboratoires publics de recherche, etc.) plutôt qu'à des particuliers.

Les exportations de haute technologie occupent une place de plus en plus importante dans les exportations manufacturières internationales du Québec. En 2001, elles représentent 29,8 % (21,4 % en 1995) du total contre 33,1 % d'exportations de faible technologie. Elles ont devancé, pour la première fois en 2000, les exportations de faible technologie. Les secteurs de l'aérospatiale et des communications, grands responsables de ce mouvement à la hausse, sont sensibles à la conjoncture. Néanmoins, l'économie québécoise demeure fortement tributaire d'entreprises de faible technologie.

En pourcentage du PIB, l'importance des investissements des entreprises en matériel et outillage place le Québec au 20^e rang sur 22 pays de l'OCDE. Dans les entreprises de fabrication, on constate un taux d'adoption des technologies avancées de production plus faible et plus lent qu'en Ontario et que dans l'ensemble du Canada. Par ailleurs, malgré un recours accru aux pratiques liées à Internet et au commerce électronique, le Québec a du retard en ce domaine par rapport à d'autres pays.

¹⁰ Ce tableau de bord est disponible à l'adresse suivante : www.mrst.gouv.qc.ca/_fr/publications/pdf/tableau/tableau.pdf.

LES RELATIONS DE L'ENTREPRISE AVEC L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT : *des ententes de collaboration en croissance mais limitées en nombre et à quelques secteurs*

La proportion des entreprises innovantes qui ont conclu des ententes officielles de collaboration est nettement plus faible au Québec (28,3 %) qu'en Ontario (39,5 %), se situant même dans le premier cas sous la moyenne canadienne (33 %). Si la proximité géographique des acteurs du système d'innovation constitue un facteur de collaboration important, l'accès à la R-D et l'accès à des compétences critiques sont invoqués par ces entreprises comme principales raisons de telles ententes. Les entreprises choisissent plus souvent leurs collaborateurs parmi leurs clients et leurs fournisseurs que parmi les universités et les instituts de recherche gouvernementaux.

Toutefois, au Québec, la contribution des entreprises au financement de la recherche universitaire, à savoir les dépenses intérieures de recherche et développement de l'enseignement supérieur (DIRDES), a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie, particulièrement dans le secteur de la santé. De 5,5 % qu'elle était en 1990, cette contribution est passée à 8,9 % en 2000, dépassant celle que l'on trouve dans les pays de l'OCDE et du G7, mais demeurant inférieure à celle qui est constatée dans plusieurs provinces canadiennes. Fruit de la collaboration entreprise-université, un nombre croissant d'articles sont écrits en partenariat. Cependant, ces tandems demeurent avant tout l'apanage des grandes entreprises.

En matière de valorisation des résultats de la recherche, les universités québécoises accusent un retard par rapport aux universités de l'Ouest canadien, eu égard à leur rendement d'ensemble concernant la recherche. Toutefois, des initiatives récentes telles que la création de sociétés de valorisation en milieu universitaire et la mise sur pied de Valorisation-Recherche Québec pourraient permettre au Québec de rattraper le terrain perdu.

Malgré une forte croissance du nombre d'entreprises financées, le capital de risque au Québec se caractérise par des transactions inférieures à la moyenne canadienne et dépend bien davantage de fonds liés à l'État. En outre, l'apport de capital étranger est trois fois moindre au Québec que dans le reste du Canada.

L'ENVIRONNEMENT GLOBAL : *un environnement nettement favorable à l'innovation technologique*

Le Québec affiche un taux de diplomation universitaire supérieur à celui de la moyenne des pays industrialisés. Le pourcentage de la population ayant fait des études supérieures est en hausse. De plus, la proportion des diplômés en sciences pures et appliquées poursuit, depuis 1995, une croissance constante. Enfin, les excellents résultats des jeunes Québécois en matière de lecture, de mathématiques et de sciences, lors d'épreuves administrées par l'OCDE, semblent indiquer que le système d'éducation prépare bien les jeunes à l'acquisition d'une solide base de connaissances.

L'utilisation croissante d'Internet et l'intérêt marqué de la population pour la science et la technologie suggèrent que le Québec constitue un lieu favorable à l'acquisition de savoirs relatifs à la RSTI.

Toute proportion gardée, le système d'innovation québécois peut maintenant compter sur un nombre de chercheurs équivalant à celui de l'Ontario et de la moyenne des pays du G7.

Bien que le nombre de publications scientifiques québécoises par 100 000 habitants soit inférieur à celui des Ontariens, il se compare avantageusement à celui des pays de l'OCDE. De plus, les données récentes montrent que les chercheurs québécois sont bien intégrés aux réseaux de recherche internationaux.

Depuis quelques années, le milieu universitaire profite d'un réinvestissement important de l'État. En 2000, le ratio DIRDES/PIB était de 0,72 %, ce qui constitue le ratio le plus élevé au Canada. La recherche publique, de son côté, forme un autre bassin de connaissances à la disposition des entreprises. À cet égard, le Québec ne dispose pas, sur son territoire, d'un nombre de laboratoires aussi important que sa voisine ontarienne, qui loge

la grande majorité des installations fédérales de recherche. Ce déficit se traduit par un ratio (des dépenses intérieures de R-D de l'État sur le PIB) beaucoup plus faible au Québec qu'en Ontario (0,20 % du PIB par rapport à 0,28 % du PIB en 2000).

Une comparaison avec les pays du G7 montre que le Québec est l'endroit le plus avantageux pour démarrer une entreprise, puisque la province affiche le plus bas coût d'implantation et d'exploitation des entreprises, tout en offrant l'un des régimes fiscaux les plus favorables à la R-D parmi les pays de l'OCDE.

LES DÉFIS ET LES ENJEUX

POUR LE MINISTÈRE

Le bimensuel canadien RESEARCH MONEY a salué, dans son commentaire éditorial du 16 septembre 2002, l'initiative du Québec qui, « encore une fois, semble mener son action en RSTI de la façon la plus cohérente ». Dans un monde où des progrès remarquables sont aussi enregistrés ailleurs, il n'en demeure pas moins impératif que le Québec continue de progresser pour maintenir ses forces, améliorer ses performances et relever les défis que révèle son tableau de bord du système d'innovation.

21

L'ENTREPRISE INNOVANTE

Les forces à maintenir

- Avec 4 492 exécutants, le nombre d'entreprises actives en R-D au Québec est plus élevé qu'en Ontario (3 508). Des cinq grandes régions canadiennes, le Québec est la seule où le nombre de ses établissements continue de croître.
- Le personnel de R-D en entreprise par millier de personnes actives s'élève à 9,2 au Québec par rapport à 7,6 en Ontario. Au Québec, la croissance de l'emploi en recherche industrielle a surtout touché le personnel professionnel.
- Dans une proportion de 82,3 %, les entreprises québécoises se déclarent innovantes, ce qui est comparable à ce que l'on observe ailleurs au Canada.
- Après cinq années d'existence, le programme *Fast 50* du cabinet Samson Bélair/Deloitte & Touche, qui permet le repérage d'entreprises innovantes à très forte croissance ou « gazelles », est mieux connu, et le nombre d'entreprises provenant du Québec est en hausse (14 en 2002).

Les performances à améliorer

- Exprimées en pourcentage du PIB, les dépenses intérieures de recherche et de développement des entreprises (DIRDE) du Québec (1,70 %) se rapprochent maintenant de la moyenne des pays du G7 (1,82 %), ce qui traduit un rattrapage important en moins de dix ans.
- Le taux de branchement à Internet des entreprises québécoises (76 %) est inférieur à la moyenne canadienne (84 %). Toutefois, le Québec occupe une bonne position par rapport à certains pays européens, se classant au 7^e rang. En matière de commerce électronique, 36 % des entreprises québécoises commandent des biens et des services, un pourcentage qui chute à 18 % pour la réception de commandes en ligne.
- La structure des exportations québécoises de produits manufacturés se modifie lentement. En 2000, la part des entreprises dites de haute technologie (33,7 %) a dépassé pour la première fois celle des entreprises dites de faible technologie (31 %).

- Au Québec, 120,4 brevets ont été accordés par million d'habitants en 2000. Cet indicateur, en forte croissance depuis trois ans, permet au Québec de devancer pour la première fois l'Ontario (111,8), un résultat qui le rapproche des pays du G7 (136,1).

Les défis à relever

- Comparé aux pays de l'OCDE, le Québec fait piètre figure en matière d'investissements en matériel et outillage exprimés en pourcentage du PIB, se classant 20^e sur 22; cet indicateur est tout de même en progrès, s'établissant à 8,3 % en 2001.
- La contribution de la technologie à la croissance économique ne repose pas uniquement sur le développement de nouveaux produits ou de nouveaux procédés, mais également sur l'utilisation qui en est faite. Au Québec, en 1998, 72 % des établissements ont adopté au moins une technologie de pointe (par exemple, l'achat de nouveau matériel), comparativement à 81 % en Ontario et à 76 % dans l'ensemble du Canada.

LES RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

Les forces à maintenir

- En 1998, 58,6 % des publications des entreprises québécoises sont produites en collaboration intersectorielle, soit une progression de 16 points de pourcentage par rapport à 1993. Ce taux se compare aux taux de l'Ontario (55,8 %) et des autres provinces canadiennes, à l'exception de l'Alberta (70,3 %) pour la même année.

Les performances à améliorer

- Au cours de la période 1997-1999, 28,3 % des entreprises québécoises innovantes ont conclu des ententes de collaboration officielles, une proportion inférieure à celle de l'Ontario (39,5 %) et à la moyenne canadienne (33 %).
- La contribution des entreprises au financement de la recherche universitaire est en croissance au Québec, atteignant 8,9 % au total en 2000, une proportion plus faible qu'en Ontario (10,8 %).

Les défis à relever

- Alors que le Québec attire un peu moins de 40 % des transactions effectuées au Canada par les sociétés de capital de risque, la taille des transactions y est inférieure à la moyenne canadienne, ce qui se traduit par des investissements par habitant plus faibles qu'en Ontario en 2001 (130 \$ contre 191 \$).
- Sur le chapitre de la commercialisation de la propriété intellectuelle, les universités québécoises affichent une performance d'ensemble bien inférieure à leur effort relatif de recherche au Canada (29,2 % en 1998) : elles n'ont que 17 % des brevets, 21 % des rapports d'invention, 22 % des licences actives et 9 % des entreprises dérivées dans l'ensemble des universités canadiennes.

L'ENVIRONNEMENT GLOBAL

Les forces à maintenir

- La croissance soutenue des dépenses intérieures de recherche et de développement (DIRD) en pourcentage du PIB, au cours des deux dernières décennies, marque un rattrapage important du Québec par rapport aux principaux pays industrialisés. En effet, le ratio DIRD/PIB en 2000, au Québec, estimé à 2,32 %, dépasse depuis peu la moyenne des pays de l'OCDE (2,24 % en 2000) se rapprochant même de celle des pays du G7 (2,48 %). Pour la même période, la DIRD est estimée à 5,225 milliards de dollars, une hausse de près de 800 millions par rapport à 1998. Cependant, la part du Québec dans le total de la DIRD canadienne est estimée à 26,6 %, en recul de 1,5 point de pourcentage comparativement à l'année précédente.
- De 1993 à 2001, la part du PIB affectée à l'éducation a diminué partout au Canada, en raison surtout de compressions budgétaires. En 2001, les dépenses d'éducation au Québec sont estimées à 7,4 % du PIB contre 5,8 % en Ontario et 7,2 % aux États-Unis. En 1999, elles dépassaient de 1,8 point de pourcentage la moyenne des pays de l'OCDE.
- Selon une étude menée par l'OCDE en 2000, les résultats des Québécois de 15 ans en ce qui concerne la lecture, les mathématiques et les sciences sont supérieurs aux moyennes canadiennes et ontariennes et se situent dans le peloton de tête de plus de 30 pays.
- En 1998, le Québec compte 73,2 chercheurs par 10 000 personnes actives, tout juste devant l'Ontario (73,0), à égalité avec les pays du G7 mais loin devant la moyenne canadienne (58,5).
- Le Québec consacre 0,72 % de son PIB à la DIRDES, soit plus que l'Ontario (0,53 %). La recherche universitaire est la grande gagnante du réinvestissement de l'État en R-D au cours des dernières années.
- En 2000, 37,9 % des publications scientifiques québécoises sont le fruit d'une collaboration avec au moins un auteur étranger, une proportion comparable à la moyenne canadienne, mais légèrement inférieure à celle de l'Ontario (38,6 %) et de la Colombie-Britannique (40,9 %). Les principaux collaborateurs du Québec sont les États-Unis et la France.
- Avec un indice de 83,2 (États-Unis = 100), le coût d'implantation et le coût d'exploitation des entreprises au Québec sont les plus bas parmi un ensemble de neuf pays dont ceux du G7.
- Selon l'indicateur du seuil de rentabilité¹¹, le Québec offre l'un des régimes fiscaux les plus généreux en matière de R-D. En 2002, pour une dépense de 100 \$ effectuée par une PME, ce seuil s'élève au Québec à 49,70 \$ contre 56,20 \$ en Ontario. Pour une dépense effectuée par une grande entreprise, il est de 70,60 \$ au Québec et de 75,90 \$ en Ontario. À l'échelle internationale, le régime fiscal québécois en matière de R-D est encore plus concurrentiel.
- En 2002, 71 % des Québécois disent s'intéresser à la science et à la technologie (principalement dans les domaines de l'environnement et de la médecine), tandis que 56 % prétendent être bien informés par les médias. Le niveau d'appropriation des connaissances scientifiques et technologiques des Québécois s'apparente à celui des Européens et des Américains. Enfin, le niveau de confiance de la population envers le développement scientifique est plus élevé au Québec qu'en Europe et se rapproche de celui qui est observé aux États-Unis.

¹¹ Le seuil de rentabilité se calcule par la formule suivante : coût net après impôt d'une dépense de R-D / (1 - taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés). Plus l'indice est bas, plus le régime fiscal est incitatif.

Les performances à améliorer

- Le Québec se situe au-dessus de la moyenne des pays industrialisés pour ce qui est de son taux d'obtention d'un baccalauréat ou d'un doctorat en 2000. Cependant, le taux québécois d'obtention d'un baccalauréat (26,6 %) est inférieur à celui de 10 pays de l'OCDE sur 17, y compris le Canada (27,9 %), et nettement inférieur à celui de l'Ontario (34,6 %).
- Dans le système universitaire québécois en 2001, les diplômés en sciences pures et appliquées constituent 24,3 % des nouveaux bacheliers, 21,3 % des nouveaux maîtres et 39,6 % des nouveaux docteurs. La proportion d'ensemble se situe en-dessous de la moyenne des pays industrialisés, elle-même en retrait par rapport à cinq pays du G7.
- En 1998, 23 % des Québécois âgés de 25 à 54 ans avaient obtenu un diplôme d'études universitaires, une progression de 6 points par rapport à 1990. À cheval sur la moyenne canadienne, le Québec n'est devancé que par l'Ontario (24 %).
- En 2000, les chercheurs québécois ont publié 6 210 articles en sciences naturelles, en génie et en recherche biomédicale, soit 84,1 articles par tranche de 100 000 habitants. En Ontario, ce nombre était de 99,4. Toutefois, le Québec a maintenu un taux de publication scientifique supérieur à la moyenne canadienne depuis 1995, et sa performance se compare avantageusement à celle des pays du G7.
- En 2001, 42,7 % des ménages québécois sont branchés à Internet, ce qui situe le Québec au cinquième rang des provinces canadiennes. À l'échelle internationale, le Québec se classerait au cinquième rang derrière la Suède, les États-Unis, le Canada et le Danemark.

Les défis à relever

- En 1997, 20,6 % des Québécois adultes ont participé à au moins une activité de formation continue, ce qui situe le Québec à l'avant-dernier rang des provinces, à 10,2 points de l'Ontario et encore plus loin derrière de nombreux pays de l'OCDE.
- Un sondage de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, auquel ont répondu 6 740 dirigeants d'entreprise partout au Canada, à l'automne 2002, vient corroborer le retard du Québec en matière de formation.
- Exprimée en pourcentage du PIB, la recherche menée dans les laboratoires publics est peu importante au Québec (autour de 0,16 % depuis 1997) par rapport à l'Ontario (0,28 %) et à la moyenne des pays de l'OCDE (0,23 %).



PARTIE

3

DES RÉSULTATS POUR 2002-2003

LES FAITS SAILLANTS

Dans le contexte du *Budget des dépenses 2002-2003*, déposé le 26 mars 2002 à l'Assemblée nationale par le président du Conseil du trésor, le MRST a bénéficié pour l'année 2002-2003 d'une augmentation substantielle de ses crédits, au moment où diminuaient ceux de nombreux ministères. Par ce geste, le gouvernement a démontré son intérêt pour la recherche, la science, la technologie et l'innovation ainsi que sa volonté de donner au MRST les moyens de poursuivre l'implantation de la Politique québécoise de la science et de l'innovation.

Les faits saillants des réalisations du Ministère pour l'année 2002-2003 sont présentés ci-dessous en fonction des trois grands axes de la PQSI : la formation et le partage du savoir, la recherche et l'innovation. Les faits saillants des activités des organismes relevant du ministre responsable de la RSTI sont également exposés.

Le savoir : son acquisition et son partage

La rapidité des changements dans les sphères du travail, de la consommation et du loisir nécessite de plus en plus de connaissances et de compétences en science et en technologie. Leur appropriation constitue un impératif pour l'exercice d'une citoyenneté avertie et une condition essentielle pour le développement du Québec. C'est dans cette optique que le Ministère a poursuivi, cette année encore, son engagement de premier plan pour la promotion, la diffusion et l'appropriation de la science et de la technologie, en particulier auprès des jeunes. En 2002-2003, le Ministère a :

- appuyé techniquement et financièrement l'exposition *Tout simplement génial-Concept II*, présentée au musée J.-A.-Bombardier à Valcourt du 21 juin 2002 au 2 février 2003, qui a attiré plus de 18 000 visiteurs, dont près de 5 000 jeunes du primaire et du secondaire. *Tout simplement génial – Concept II* avait pour objet de faire découvrir le savoir-faire technologique d'ici. Au même musée est également présentée *Québec Techno*, l'exposition qui devait être inaugurée en septembre 2001 à New York;
- appuyé techniquement et financièrement l'événement *Zoom sur les manèges* présenté au Pavillon des sciences à Expo Québec du 14 au 25 août 2002, qui a permis à plus de 210 000 jeunes et adultes de se familiariser avec le monde scientifique tout en s'amusant;
- soutenu la réalisation de la série *Comment c'est fait II*, soutenue financièrement par le Ministère, diffusée au Canal Z et à Discovery, jusqu'en juin 2003. Elle traite de sujets très variés et principalement de la fabrication des objets de la vie quotidienne. L'auditoire moyen est de 90 000 personnes au Québec et de 300 000 au Canada;
- appuyé financièrement, par l'entremise du programme Soutien à la tenue de congrès scientifiques qui favorise l'avancement et la diffusion des connaissances en science ainsi que la promotion de l'usage de la langue française dans les communications scientifiques, technologiques et sociales, 38 congrès en sciences naturelles, en génie et en sciences de la santé pour un montant de 384 000 \$ et 15 congrès en sciences sociales et humaines ainsi qu'en arts et lettres pour une somme de 99 500 \$. Le Ministère a également encadré 86 congrès scientifiques tenus au Québec. En 2002-2003, le nombre de demandes reçues a augmenté de 25 % par rapport à l'année précédente;
- soutenu des publications comme la revue franco-québécoise *Médecine/Sciences* et la production d'articles dans les revues *Découvrir* et *Québec Science*, ainsi que des capsules dans *Les Débrouillards*;
- appuyé, par l'entremise de son programme Aide à la relève, le développement à long terme de la relève par la mise en place d'activités structurantes et innovantes. Ce programme a permis le soutien de 25 nouveaux projets et l'encadrement d'une quarantaine d'autres;
- participé au Salon Éducation Formation Carrière, en présentant le pavillon Sciences et technologies sur la thématique « Utilise ton génie, choisis une carrière en science et en technologie » qui a offert aux visiteurs de multiples activités de vulgarisation ainsi que des expérimentations afin de leur communiquer le plaisir de la pratique des sciences et des technologies de même que l'utilité sociale des professions auxquelles elles peuvent mener;

- mis en place deux ententes spécifiques sur la promotion des carrières scientifiques, l'une à Montréal et l'autre à la Capitale-Nationale;
- appuyé financièrement, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Relations internationales et le gouvernement français, l'Institut international de recherche en éthique biomédicale (IIREB), dont l'inauguration officielle s'est tenue le 16 mai 2002. Les principales questions d'éthique auxquelles s'intéresse l'IIREB s'articulent autour de trois axes : l'éthique de la recherche, la génétique humaine ainsi que les systèmes de santé et les réseaux de soins;
- assuré la remise des Prix du Québec dans le domaine scientifique. Ces prix rendent hommage à cinq scientifiques qui se sont distingués par une carrière remarquable dans leur domaine d'activité ou encore couronnent une carrière dédiée à la gestion et au développement de la recherche ou à la promotion de la science et de la technologie¹².

La recherche : une base essentielle

Partout dans le monde, l'environnement de la recherche et les modes de production des connaissances sont placés devant des changements majeurs. Dans ce contexte, le Ministère doit s'assurer que les milieux québécois de la recherche universitaire pourront consolider ou améliorer leur position concurrentielle sur l'échiquier international de la recherche. Les efforts qu'il doit déployer ont notamment pour objet d'assurer une relève universitaire en nombre suffisant et de haute qualité, la stabilité et l'excellence du capital humain voué à la recherche ainsi qu'un environnement de qualité pour la recherche. À cet égard, en 2002-2003, le Ministère a :

- apporté des adaptations à ses interventions auprès des fonds subventionnaires québécois et fait approuver leurs programmes d'aide financière;
- contribué substantiellement au financement d'infrastructures majeures et d'espaces de recherche au Québec dans des domaines névralgiques;
- fait progresser, avec le MEQ et le MSSS, les travaux sur la question du financement des frais indirects de recherche.

Le MRST est l'un des rares ministères québécois à disposer d'une enveloppe, au titre du service de la dette, pour appuyer des projets structurants d'immobilisation. Cette enveloppe, dégagée dans le cadre du *Discours sur le budget 2001-2002*, était initialement de l'ordre de 250 millions de dollars. Elle a été bonifiée, notamment lors du *Discours sur le budget 2002-2003*, à l'occasion duquel la ministre des Finances a annoncé le *Plan d'accélération des investissements publics* (PAIP). L'enveloppe en question est principalement consacrée à la modernisation, à l'acquisition et au développement d'infrastructures de recherche. À la fin de mars 2003, l'engagement global de l'enveloppe du *Plan triennal d'immobilisation 2001-2004* du Ministère (PAFI, PAIP et Stratégie vers le plein emploi), totalisait au-delà de 503 millions de dollars et soutenait la réalisation de plus de 95 projets d'infrastructures. À titre d'exemples, en vertu du PAFI, le Ministère a alloué :

- 21,20 M\$ pour l'agrandissement de l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM);
- 8,00 M\$ pour le projet d'expansion de l'Institut national d'optique (INO);
- 2,60 M\$ pour le regroupement des expertises et la mise à niveau des équipements pour le Consortium de recherche minérale (COREM);
- 1,87 M\$ pour une vitrine technologique de trois éoliennes au Parc éolien du Renard à Rivière-au-Renard.

En collaboration avec ses partenaires que sont le MEQ et le MSSS, le Ministère a ainsi contribué substantiellement au financement de nouvelles infrastructures majeures et de nouveaux espaces de recherche au Québec.

¹² Pour de plus amples détails, voir : www.prixduquebec.gouv.qc.ca/prix-scientifiques.

L'innovation : une exigence pour toutes les organisations

L'innovation est au cœur de l'efficacité des organisations et est essentielle pour la survie des entreprises. Plus précisément, l'innovation technologique assure aux entreprises le renouvellement de leurs produits et de leurs méthodes de production ou de distribution. Par ailleurs, l'innovation sociale contribue à une meilleure organisation du travail, une meilleure adaptation des services aux besoins de la population et elle stimule l'évolution des milieux de pratique, des organisations publiques, sociales et communautaires. Enfin, la PQSI insiste sur l'importance de la valorisation de la recherche, de la liaison et du transfert technologique vers les entreprises. Pour l'année 2002-2003, en matière d'innovation, le Ministère a :

- publié le *Plan d'action – Gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche*. Ce dernier reprend et approfondit les orientations et les balises en matière de propriété intellectuelle énoncées dans la PQSI. Des travaux sont en cours en vue de proposer une démarche semblable pour la recherche réalisée ou commanditée par les ministères et organismes québécois. Une tournée des universités est planifiée pour évaluer la conformité de leurs politiques de propriété intellectuelle avec les dispositions prévues dans le Plan d'action;
- renouvelé les conventions de subvention du COVB et du CORDA par suite d'évaluations positives effectuées en 2001-2002. Des attentes spécifiques découlant de ces évaluations ont été annexées aux conventions signées avec ces deux CLT. Il en va de même pour le projet de convention du CERCA. Le rapport d'évaluation du CRIM sera déposé aux autorités au printemps 2003;
- accordé, à la suite du lancement en 2001-2002 du volet 3 (Soutien à l'accompagnement de l'inventeur) du programme Soutien à la valorisation de l'invention, 89 subventions pour un montant total de 799 328 \$. Ce programme, qui a aidé 68 inventeurs cette année, permet de soutenir le développement et la commercialisation d'inventions présentant un degré d'innovation important ainsi qu'un réel potentiel de développement économique pour le Québec;
- participé avec le MEQ à la désignation, en août 2002, de cinq CCTT et de trois nouveaux projets à la suite de la levée du moratoire en 2002. Cela permettra d'accroître l'offre de service de transfert dans des régions non desservies ou des domaines non touchés antérieurement;
- participé financièrement à la conclusion de 16 ententes spécifiques, avec des partenaires régionaux, d'une valeur de plus de 6 millions de dollars. Une entente spécifique facilite la concertation et la participation de chacun des partenaires et peut être conclue lorsqu'une occasion d'intervention en matière de RSTI est décelée dans une région et que plusieurs ministères et partenaires souhaitent y contribuer.

Les organismes relevant du Ministre

Par l'entremise de ses fonds subventionnaires, le Ministère a en 2002-2003 :

- versé 113,2 millions de dollars en subvention et 49,9 millions de dollars en bourses;
- délivré 2 039 bourses afin de venir en aide aux étudiants de maîtrise et de doctorat;
- délivré 157 bourses venant en aide à des stagiaires postdoctoraux;
- financé 302 équipes de recherche regroupant 1 650 chercheurs;
- soutenu 365 nouveaux chercheurs dans les universités québécoises, dont 68 professeurs-chercheurs¹³.

De son côté, le Conseil de la science et de la technologie a publié quatre documents en 2002-2003 :

- *Bâtir et innover, tendances et défis dans le secteur du bâtiment;*
- *La culture scientifique et technique au Québec : bilan;*
- *Enquête sur la culture scientifique et technique des Québécoises et des Québécois;*
- *Le soutien public à la culture scientifique et technique dans quelques États : un aperçu.*

Pour sa part, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie, rattachée administrativement au CST, a produit l'avis intitulé *Les enjeux éthiques des banques d'information génétique : pour un encadrement démocratique et responsable*, ainsi que trois documents d'accompagnement : *Les banques d'information génétique dans le monde : aperçu de la situation;* *Les banques d'information génétique et le droit étranger;* *Le consentement libre et éclairé : un paradigme révolu en matière de recherche génétique sur les populations ?*

Quant à elle, l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé a publié en 2002-2003 :

- *Techniques d'ablation de l'endomètre dans le traitement des saignements utérins anormaux;*
- *La radiochirurgie stéréotaxique par accélérateur linéaire et gamma knife;*
- *Évaluation des techniques de détection de la rupture des implants mammaires;*
- *L'oxygénothérapie à domicile pour le traitement de la céphalée de Horton;*
- *L'utilisation des électrochocs au Québec.*

¹³ Le programme de bourses de professeurs-chercheurs du FRSQ a été approuvé en novembre 2002, et sera mis en œuvre en 2003-2004. Les données regroupent donc le programme du FQRSC et du FQRNT.

DES RÉSULTATS CONCLUANTS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DU MRST

LES RÉSULTATS AU REGARD

DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ORIENTATION STRATÉGIQUE

- 1 — Assurer la mise en œuvre concertée de la Politique québécoise de la science et de l'innovation

AXE D'INTERVENTION 1.1

LA RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE DU MINISTÈRE DANS LE SUIVI DE LA POLITIQUE

OBJECTIF

Coordonner l'implantation et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation

INDICATEUR :

Nombre de mesures structurantes de la Politique mises en œuvre

RÉSULTAT :

Au 31 mars 2003, environ 66 % des mesures structurantes de la Politique (25/38) étaient mises en œuvre à des degrés divers.

ACTION DÉTERMINANTE :

Suivi, avec les partenaires, de l'implantation de la PQSI

COMMENTAIRES :

- Rédaction du cinquième rapport de suivi de la PQSI, concernant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2002, et dépôt en février 2003. Ce suivi révèle que 88,5 % des activités liées à la PQSI et prévues dans le plan opérationnel 2002-2003 ont bénéficié de mesures de mise en œuvre.

AXE D'INTERVENTION 1.2

LA VEILLE ET LA PROSPECTIVE

OBJECTIF

Fournir une vision complète et détaillée du système québécois de recherche et d'innovation et guider son développement

INDICATEUR :

Nombre de produits et services, et clientèles rejointes

RÉSULTAT :

- Publication de 19 numéros du bulletin *Repères RSTI*;
- Production de 11 fiches d'information stratégique;
- Organisation de 2 sessions d'un séminaire sur l'innovation;
- Clientèles rejointes : la communauté nationale RSTI et internationale par l'intermédiaire d'Internet ainsi que le Ministère et les partenaires de l'Observatoire-réseau du système d'innovation québécois (ORSIQ).

ACTION DÉTERMINANTE :

Mise en œuvre d'un ensemble de produits et de services d'information stratégique sur le système québécois d'innovation

COMMENTAIRES :

- Informations conjoncturelles RSTI :
 - Bulletin d'information stratégique *Repères RSTI* : lancé officiellement en juin 2002 auprès de tous les employés; il joint maintenant la communauté RSTI nationale et internationale par le site Internet du Ministère.

- Indicateurs et tableaux de bord RSTI :
 - *Tableau de bord du système d'innovation québécois*: Dépôt de la deuxième version du projet;
 - *Tableau de bord des systèmes régionaux d'innovation*: Revue de littérature du cadre conceptuel de la mesure des ressources humaines en science et technologie; production de dix tableaux de données statistiques régionalisées sur la diplomation en sciences naturelles et en génie au collégial;
 - *Carte des compétences en recherche au Québec*: Présentation de la version « bêta » de l'engin de recherche de l'Entrepôt de données et intégration des données provenant de RECU, SIRU et EPE; approbation de la stratégie de développement du Registre des regroupements de recherche; amorce de la collecte des données des secteurs universitaire et industriel; détermination et définition des variables et conception du gabarit de saisie de données.
- Études et analyses RSTI :
 - *Projet Carte des compétences en recherche au Québec*: Développement d'un nouveau système de classification de la recherche universitaire et élaboration d'une table de concordance en collaboration avec les trois fonds subventionnaires québécois; intégration des données bibliométriques des années 1995-1999 à l'Entrepôt de données; dépôt par l'OST du rapport final relatif à l'étude sur l'impact de la recherche; achèvement de la tournée des établissements du réseau de l'Université du Québec (UQAC, UQAT, UQTR, ENAP) et publication des comptes rendus de la tournée tenue de février à juin 2002;
 - *Enquête sur les dépenses du gouvernement du Québec en matière de RSTI*: Régionalisation de l'enquête sur les dépenses gouvernementales; publication officielle des résultats 1999-2000 et 2000-2001.
- Mécanismes de coordination et de production d'information stratégique en matière de RSTI :
 - Observatoires régionaux: Adoption, pour chacune des trois régions pilotes (Bas-Saint-Laurent, Estrie et Mauricie), du plan d'affaires et attribution à chacune de ces régions d'une subvention pour la mise en place d'un observatoire régional;
 - *Carte des compétences en recherche au Québec*: Signature entre le Ministère et les trois fonds subventionnaires québécois du protocole d'entente relatif à la gestion du projet;
 - Observatoire-réseau du système d'innovation québécois: Approbation par les membres partenaires de l'ORSIQ de la version finale du *Tableau de bord du système d'innovation québécois*.

ACTION DÉTERMINANTE :

Développement d'une vision et d'une démarche de prospective dans le cadre de l'Observatoire-réseau

COMMENTAIRES :

- Développement de la vision: Mission en Europe sur le thème de la prospective en vue de soutenir la stratégie et le plan d'action ministériel; élaboration en cours d'une stratégie en matière de prospective pour le Ministère; organisation d'une rencontre entre le Ministère, l'ORSIQ et Hugues de Jouvenel, prospectiviste français.
- Présentation du rapport de mission auprès du CST et auprès du personnel du Ministère (Montréal et Québec).

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Environ 13 postes « équivalent temps complet » (ETC) ont été utilisés pour atteindre cet objectif du plan stratégique, et un montant de 172 660 \$ y a été investi.

OBJECTIF

Évaluer l'intervention gouvernementale en recherche et en innovation

<p>INDICATEUR : Nombre de programmes ou de mesures évalués</p>	<p>RÉSULTAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un dossier réalisé : mesure du niveau de culture scientifique des Québécoises et des Québécois. • Un dossier démarré : impact de la recherche.
<p>ACTION DÉTERMINANTE : Évaluation de programmes et de mesures</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des programmes de RSTI évalués : rapport en préparation. • Mesure des impacts de la recherche : une proposition à soumettre aux fonds subventionnaires est en préparation et les présidents des Fonds ont approuvé les objectifs du projet commun. • Publication du rapport du CST intitulé <i>Enquête sur la culture scientifique et technique des Québécoises et des Québécois</i> en décembre 2002. La contribution de la Direction de l'évaluation, partenaire dans ce dossier, a été reconnue. Ce dossier s'intègre dans la stratégie du MRST concernant l'évaluation de l'intervention gouvernementale en matière de RSTI.
<p>RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Près de 0,5 ETC a été utilisé pour atteindre cet objectif du plan stratégique. 	

AXE D'INTERVENTION 1.4

LA CONCERTATION GOUVERNEMENTALE

OBJECTIF

Assurer une synergie avec les ministères et les organismes partenaires en matière de recherche et d'innovation

<p>INDICATEUR : Nombre de mécanismes de concertation en opération</p>	<p>RÉSULTAT : Participation à une douzaine de mécanismes de concertation.</p>
<p>ACTION DÉTERMINANTE : Coordination interministérielle en matière de RSTI</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec le MIC par le réseau OPTI (MAMM, MAPAQ, Emploi-Québec) : rencontres où sont présents les acteurs publics du développement économique de la région de Montréal. • Avec le MAMM, le MFQ, le MAPAQ et le MIC : rencontres mensuelles pour mieux circonscrire la réalité des pôles économiques de la région métropolitaine. • Avec le MREG : rencontres régulières : <ul style="list-style-type: none"> – sur la problématique du programme de génie à l'UQAT; – dans plusieurs régions afin de définir un positionnement sur les créneaux d'excellence; – pour le Rendez-vous national des régions; – pour le programme Accord dans chaque région et pour le Comité interministériel.

- Avec le MREG et le MAPAQ : comité de coordination de la Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines; cinq rencontres pour une action concertée dans le domaine des ressources, des sciences et des technologies de la mer.
- Avec le MRN : rencontres régulières sur les activités du plan géomatique du gouvernement du Québec et autres dossiers de géomatique.
- Avec le MAPAQ : rencontres régulières sur les orientations, les projets de R-D et les immobilisations.
- Avec le MENV et le MREG : comité de suivi de l'Institut des sciences et techniques environnementales des milieux insulaires aux Îles-de-la-Madeleine.
- Avec le MAMM : rencontres hebdomadaires du comité interministériel sur le Sommet de Montréal et sur l'action RSTI à Laval; sur la mise à jour du bilan du MRST concernant les interventions sur le territoire de Montréal.
- Avec le MEQ : partenariats constants sur la promotion de la science
- Avec une dizaine de ministères : concertation pour l'Année de la science
- Avec Emploi-Québec : rencontres de concertation sur la promotion des carrières scientifiques dans le contexte de leur programme Carrefour jeunesse-emploi.
- Rencontres : du comité interministériel pour les cadres d'aménagement CMQ et CMM; pour les comités interministériels d'identification de projets en matière de RSTI en Mauricie; pour les comités interministériels projets ACCORD; pour la préparation des ACCORD II; pour une action concertée dans le domaine des ressources, sciences et technologies de la mer; de suivi des ententes spécifiques.
- Rendez-vous national des régions :
 - échanges au central, plusieurs réunions de suivi des engagements;
 - échanges avec le MIC et le MFQ pour le Rendez-vous national des régions;
 - comités régionaux de suivi.

ACTION DÉTERMINANTE :

Coordination de Recherche Québec

COMMENTAIRES :

- Collaboration avec la Direction des communications pour assurer la visibilité de Recherche Québec.
- Transfert d'une enveloppe de 264 M\$ au MSSS et au MEQ pour la réalisation de projets d'infrastructures dans leurs réseaux respectifs et pour l'élaboration des modalités de suivi des montants transférés.
- Engagement de budgets pour le financement des projets d'infrastructures des chaires de recherche et du Fonds de relève pour les concours des années 2002-2003 et 2003-2004
- Réalisation d'un bilan de Recherche Québec.
- Transfert d'enveloppes financières au MEQ et au MSSS pour donner suite aux concours du Fonds de relève de la FCI pour 2002-2003.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Plus de 2 ETC ont été utilisés pour atteindre cet objectif.

OBJECTIF

Inciter le gouvernement fédéral à collaborer sur une base d'équité pour le soutien à la recherche et à l'innovation

INDICATEUR :

Obtention de fonds additionnels du fédéral au Québec

RÉSULTAT :

Contribution du gouvernement fédéral, au Québec, pour le soutien à la recherche et à l'innovation

	2001-2002	2002-2003
Fonds d'innovation de la FCI	3 ^e concours : 173 400 000 \$	Aucune. Les décisions du conseil d'administration pour le 4 ^e concours du Fonds d'innovation seront rendues en février 2004.
Génome Canada	40 000 000 \$	46 000 000 \$
Fonds d'infrastructure des chaires de recherche du Canada	9 959 000 \$	6 713 000 \$
Fonds de relève de la FCI	9 670 000 \$	13 282 000 \$
Bourses de carrière en recherche de la FCI (début en 2002-2003)	—	725 000 \$

ACTION DÉTERMINANTE :

Représentations auprès du gouvernement fédéral

COMMENTAIRES :

- Préparation et participation à la rencontre fédéral-provincial-territorial (FPT) des sous-ministres responsables de la RSTI à Ottawa, le 26 avril 2002, pour discuter de la *Stratégie d'innovation du Canada* et pour préparer une rencontre des ministres.
- Préparation de la documentation pour M^{me} Pauline Marois, au regard du positionnement du Québec, pour la rencontre des ministres à Vancouver les 20 et 21 juin 2002.
- Préparation et participation à la rencontre du comité directeur le 8 mai à Ottawa et le 6 septembre à Kananaskis.
- Représentation du gouvernement du Québec au Sommet national de l'innovation et de l'apprentissage à Toronto les 18 et 19 novembre 2002.
- Organisation d'une rencontre FPT sur les frais indirects de la recherche à Montréal le 6 octobre 2002.
- Rédaction d'une lettre en décembre 2002, pour la signature de M^{me} Pauline Marois et de M. Sylvain Simard, ministre de l'Éducation, exprimant à M. Allan Rock le mécontentement du Québec pour sa conduite du dossier de la *Stratégie d'innovation du Canada*.
- Préparation et participation à la rencontre des sous-ministres de l'innovation et du commerce à Ottawa les 20 et 21 mars 2003.

AXE D'INTERVENTION 1.5

LA LIAISON RÉGIONALE

OBJECTIF

Susciter la participation de chacune des régions du Québec à l'essor du système de recherche et d'innovation, et ce, en tenant compte des particularités régionales

INDICATEUR :

Nombre d'initiatives de concertation en matière de RSTI appuyées par le MRST

RÉSULTAT :

- Participation à 60 réunions de conférences administratives régionales (CAR).
- Participation aux travaux de 33 CAR économiques.
- Participation à 21 réunions des sociétés de diversification économique des régions (SDER).
- Participation à 39 comités techniques relevant des conseils régionaux de développement.

ACTION DÉTERMINANTE :

Participation aux conférences administratives régionales (CAR) et à divers comités

COMMENTAIRES :

- Participation régulière aux CAR, et aux comités qui en découlent, de même qu'aux actions en région menées par les conseils régionaux de développement (CRD) et les conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD).

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- En ce qui concerne l'identification et le soutien de projets régionaux structurants : 58 projets sont en cours de réalisation, 2 sont en phase d'approbation et de signature, 18 se trouvent en phase de négociation et 40 sont en analyse préliminaire.
- Au total, 3,5 ETC ont été utilisés pour atteindre cet objectif.

AXE D'INTERVENTION 1.6

LE POSITIONNEMENT INTERNATIONAL

OBJECTIF

Accentuer la portée de l'action gouvernementale en matière de recherche et d'innovation sur le plan international

INDICATEUR :

Nombre de projets et d'événements internationaux soutenus par le MRST

RÉSULTAT :

- Une quinzaine d'initiatives de concertation sur les priorités.
- Trois rencontres technologiques tenues et deux en préparation.
- 26 nouveaux projets de recherche internationaux ou de maillages financés, et maintien du soutien à dix-neuf autres projets.

ACTION DÉTERMINANTE :

Promotion de la coopération et tenue de rencontres technologiques

COMMENTAIRES :

- Préparation et tenue de la rencontre technologique France-Québec sur l'imagerie médicale en juin 2002.
- Préparation et tenue en décembre 2002 de la rencontre technologique France-Québec sur la génomique et la protéomique et préparation de pistes de travail pour la rencontre des premiers ministres.

- Préparation et tenue de la rencontre technologique Québec-Wallonie sur la traçabilité alimentaire à Bruxelles du 3 au 7 février 2003 avec une douzaine de participants du Québec.
- Participation au Groupe franco-québécois de coopération économique.
- Suivi en vue d'une rencontre technologique en optique avec la Bavière en mai 2003.
- Préparation de la rencontre technologique France-Québec sur les nutraceutiques et les aliments fonctionnels : mise sur pied du comité de pilotage québécois et début des travaux.
- Préparation d'un séminaire sur la recherche universitaire à Londres. Activité reportée à l'automne 2003.
- Préparation d'une mission en aéronautique en France en juin 2003. Activité reportée à l'automne 2003.

ACTION DÉTERMINANTE :

Soutien à des opérations de maillage et à des projets de partenariat

COMMENTAIRES :

- Réalisation d'une mission en aéronautique à Atlanta en mai 2002 avec 5 chercheurs.
- Réalisation d'une mission en aéronautique au Royaume-Uni à l'occasion du Salon de Farnborough avec 7 chercheurs du CRIAQ.
- Organisation d'une mission au salon de l'European Conference on optical Communication (ECOC), dans le domaine de l'optique-photonique et des télécommunications au Danemark avec 8 chercheurs.
- Tenue de 5 opérations de maillage : nanotechnologie Columbia, Soirée des diplômés New York, Sommet Québec-New York, mission du professeur Nagy en nanotechnologies, parcs technologiques catalans.
- Financement de 26 nouveaux projets en vertu du programme Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation pour une aide de 1,3 M\$ et poursuite du financement de 19 autres projets pour des versements de 0,7 M\$.
- Soutien organisationnel à trois missions en Europe sur la prospective, l'éthique ainsi que la promotion et la diffusion de la science.
- Soutien financier au colloque de l'ACFAS sur la biologie végétale en Flandres et au Québec planifié en mai 2003.
- Préparation d'un programme de rencontres complémentaires pour les participants flamands à la rencontre.
- Soutien financier à la tenue du Forum international CQIB et Gépole d'Évry les 12 et 13 décembre 2002.
- Soutien financier à la mission du directeur de l'AETMIS aux Assises hospitalo-universitaires de Nice en mars 2003.
- Suivi, conjointement avec le CRIAQ, de la mission de juillet 2002 en aéronautique au Royaume-Uni et planification de la mission en France et en Belgique à l'automne 2003.
- Organisation d'une mission de coopération en recherche universitaire à Londres à l'automne 2003.
- Soutien organisationnel à une mission de maillage de Génome Québec en bio-informatique en Suede et au Danemark.
- Participation au comité consultatif de la Conférence Boston-Montréal, qui se tiendra les 1^{er} et 2 mai 2003 (thème : « Sciences de la vie »).
- Participation au comité technologique Québec-New York.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Au total, 5 ETC ont été utilisés pour atteindre cet objectif et un montant de plus de 1,4 M\$ y a été consacré.

ORIENTATION STRATÉGIQUE **2** Favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir

AXE D'INTERVENTION 2.1

L'APPROPRIATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

OBJECTIF

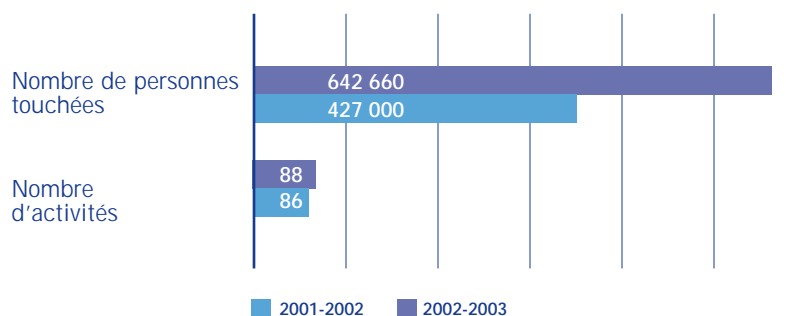
Hausser le niveau de la culture scientifique des Québécois et des Québécoises pour favoriser un meilleur exercice de leur citoyenneté

INDICATEUR :

Nombre d'actions de diffusion dans le cadre des programmes et des activités du MRST et nombre de personnes rejointes

RÉSULTAT :

Nombre de personnes touchées et nombre d'activités de diffusion en vertu des programmes et des activités du MRST



ACTION DÉTERMINANTE :

Activités régulières de diffusion de l'information scientifique

COMMENTAIRES :

- Prix du Québec : choix des lauréats, rédaction des documents d'information et remise des prix. Amorce d'une collaboration avec les fonds subventionnaires québécois. Émission diffusée à Télé-Québec (22 000 auditeurs).
- Tenue de 5 rencontres pour l'organisation de *Sciences et société*, en novembre 2002, dont le partenariat a été élargi; 230 étudiants participants et 30 chercheurs.
- Soutien à la série *Comment c'est fait II* (90 000 auditeurs au Québec et 300 000 au Canada) présentée à l'automne 2002.
- Soutien aux expositions : *Zoom sur les manèges* (210 000 personnes) lors d'Expo Québec; *Tout simplement génial - Concept II* (20 000 personnes) à Valcourt du 21 juin 2002 au 2 février 2003; *Québec Wise* au Congrès des technopoles. Préparation de *Québec Wise* (réintitulé Québec techno) pour Valcourt.
- Élaboration et validation de *Kaléidoscope*, une base de données sur les ressources en promotion de la science et des carrières; 700 produits répertoriés.
- Début d'élaboration d'un répertoire des programmes de soutien à la promotion de la science.
- Participation aux travaux du comité-conseil sur la culture scientifique du Conseil de la science et de la technologie.
- Soutien à 3 projets d'immobilisations.

ACTION DÉTERMINANTE :

Élaboration d'un plan d'action afin d'inciter les producteurs de science et technologie à diffuser davantage

COMMENTAIRES :

- Encadrement des activités de l'ACFAS, réflexion sur l'optimisation de son action et resserrement de ses attentes : congrès, prix de l'ACFAS, revue *Découvrir*, concours de vulgarisation scientifique, etc.
- Mise en place d'une collaboration avec les fonds subventionnaires québécois pour la sélection des congrès en vertu du programme Soutien à la tenue de congrès scientifiques et prise en considération de leurs suggestions de bonification.
- Acceptation de 86 nouveaux congrès et encadrement de 132 dossiers conformément au programme Soutien à la tenue de congrès scientifiques; à la suite de l'évaluation et de consultations, plusieurs bonifications et de légères modifications ont été apportées au programme.
- Suivi de la revue *Médecine/Sciences*: priorité à la diffusion des contenus dans Internet.
- Soutien au portail Érudit permettant l'accessibilité de la recherche universitaire en français.

ACTION DÉTERMINANTE :

Préparation de l'Année de la science

COMMENTAIRES :

- Tenue d'une trentaine de rencontres de concertation avec le MCC et le MEQ.
- Tenue de 4 rencontres interministérielles (10 ministères) pour l'Année de la science; un projet comprenant une préoccupation majeure en animation régionale. Tous les documents pour prise de décision, y compris un mémoire pour le Conseil des ministres, sont terminés. Dossier suspendu en septembre 2002. En attente de décision.
- Relations soutenues avec le MEQ en vue de la réforme des programmes, y compris dans le contexte du Comité interministériel d'harmonisation sur l'éducation.
- Mise au point d'un protocole d'entente avec le MCC dont la signature a été reportée à cause des élections.
- Élaboration d'une banque de 3 000 partenaires potentiels.
- Préparation, à l'intention du Forum jeunesse, d'un projet périphérique quant à l'Année de la science en vue de créer ou de renforcer la dynamique régionale pour soutenir à l'appropriation de la science.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Il y a eu mise au point des outils de gestion et lancement de Cap sur la science, un programme cogéré avec le MCC et le MEQ; 2 projets sont en cours de préparation.
- Plus de 7,5 ETC ont été utilisés pour atteindre cet objectif et un montant de plus de 1,650 M\$ y a été consacré.

AXE D'INTERVENTION 2.3

LA PROMOTION DES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

OBJECTIF

Susciter l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques et technologiques, notamment celui des filles

INDICATEURS :

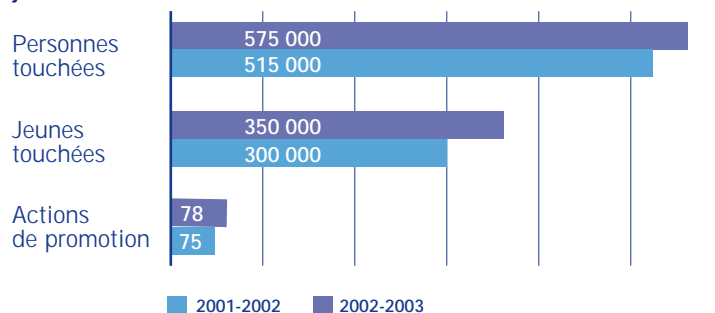
Nombre d'organismes et d'entreprises menant des activités de promotion des carrières scientifiques et technologiques

Nombre d'actions de promotion des carrières menées auprès des jeunes et nombre de personnes rejointes

RÉSULTAT :

- 375 organismes et entreprises comparativement à 370 pour 2001-2002

Nombre d'actions de promotion des carrières scientifiques mises sur pied et nombre de personnes touchées



Nombre de projets et nombre de filles rejointes

- 4 actions de promotion s'adressant précisément aux filles sur un total de 78 projets.
- 292 000 jeunes filles ou femmes touchées par l'ensemble des projets.

ACTION DÉTERMINANTE :

Activités de promotion des carrières scientifiques

COMMENTAIRES :

- Soutien à 7 concours, dont *Chapeau les filles!* qui encourage les femmes choisissant une carrière ou un métier non traditionnel et *Excellence Science* qui cible exclusivement les jeunes femmes en formation universitaire dans les secteurs où elles sont minoritaires, comme les sciences et le génie.
- Participation au Forum des acteurs en promotion des carrières en science et technologie et diffusion des résultats du programme Aide à la relève et des résultats de l'action concertée en recherche sur la perception des sciences.
- Soutien et encadrement de 16 organismes majeurs en promotion des carrières. Respect par ceux-ci des attentes significatives et proposition d'indicateurs.
- Acceptation des programmations pour les ententes spécifiques dans les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale sur la promotion des carrières incluant des volets particuliers pour les filles, les garçons et les milieux défavorisés et multiethniques. Début des actions avec 4 grands projets acceptés à Montréal.
- Participation à 3 salons et à des activités continues de diffusion et de visibilité.

- Progrès notables pour l'activité *Innovateurs à l'école* qui consiste à donner un visage à la science pour les élèves du primaire et du secondaire en offrant la possibilité aux enseignants d'accueillir gratuitement dans leur classe une personne travaillant dans le domaine des sciences ainsi que pour l'activité *La science se livre* qui permet au néophyte de comprendre des concepts scientifiques sans occulter le plaisir de lire.
- Le programme Aide à la relève en science et en technologie : 25 nouveaux projets approuvés pour l'année en cours et suivi d'une quarantaine de projets, dont 4 projets créant une dynamique régionale et 5 des activités de soutien jugées fort structurantes par le MEQ. Le projet de création du volet de soutien aux défis par les étudiants universitaires a été abandonné.
- Participation à 3 salons et à des activités continues de diffusion et de visibilité.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Environ 1,75 ETC a été utilisé pour atteindre cet objectif et un montant de plus de 2,666 M \$ y a été consacré.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Contribuer à développer une base de recherche scientifique de calibre international

AXE D'INTERVENTION 3.1

LE SOUTIEN À LA CARRIÈRE DES CHERCHEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION, DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

OBJECTIF

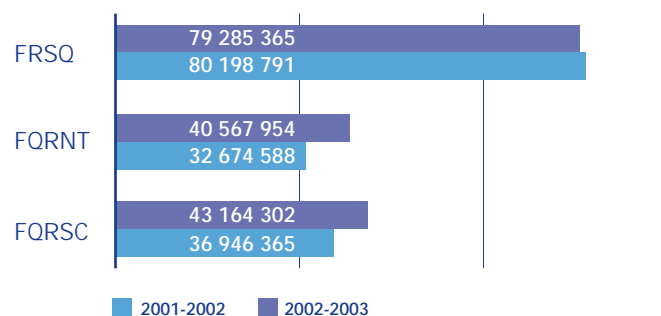
Contribuer au développement de la relève des chercheurs et au soutien de leurs travaux de recherche

INDICATEUR :

Montant des subventions de recherche accordées

RÉSULTAT :

Sommes accordées en bourses et en subventions par les fonds subventionnaires québécois



ACTION DÉTERMINANTE :

Soutien des fonds subventionnaires dans le cadre de l'ensemble de leurs interventions, notamment auprès des organismes centraux (Secrétariat du Conseil du trésor, ministère du Conseil exécutif)

COMMENTAIRES :

- Depuis l'adoption, le 21 juin 2001, de la *Loi modifiant la Loi du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie*, il y a obligation pour un Fonds de soumettre au gouvernement divers documents stratégiques et administratifs. C'est dans ce contexte que le Ministère a préparé plusieurs projets de décrets afin d'obtenir l'approbation ministérielle et gouvernementale.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Le Ministère a assumé la coordination de la recommandation québécoise conformément au programme des chaires de recherche du Canada (CRC); 90 projets ont donc été évalués pour les concours d'avril, de septembre et de décembre 2002. Pour les deux premiers concours, 52 chaires de recherche et de projets d'infrastructures ont été acceptées par le secrétariat des chaires. Au total, 24 595 015 \$ ont été alloués par la FCI pour le paiement du Fonds d'infrastructures des CRC (cumulatif au 31 mars 2003). Le gouvernement du Québec versera le même montant.

AXE D'INTERVENTION 3.2

LA DOTATION D'INFRASTRUCTURES PHYSIQUES

OBJECTIF

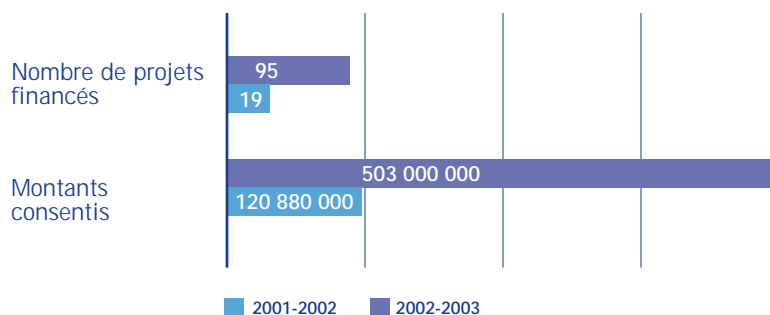
Contribuer à l'amélioration d'un environnement physique de recherche

INDICATEUR :

Montant d'investissement consenti pour les infrastructures financées par les gouvernements

RÉSULTAT :

Engagement global de l'enveloppe du Plan triennal d'immobilisations (PAFI, PAIP et Stratégie vers le plein emploi) et nombre de projets financés



ACTION DÉTERMINANTE :

Poursuite de la mise en œuvre du programme Appui au financement d'infrastructures – Recherche Québec

COMMENTAIRES :

- Bilan du troisième concours du Fonds d'innovation de la FCI.
- Transfert d'une enveloppe de 264 M\$ au MSSS et au MEQ pour la réalisation de projets d'infrastructures dans leur réseau respectif et élaboration des modalités de suivi des montants transférés.
- Coordination de l'évaluation des projets dans le contexte du Fonds de la relève et des chaires de recherche du Canada.
- Engagement de budgets pour le financement des projets d'infrastructures des chaires de recherche et du Fonds de la relève pour les concours des années 2002-2003 et 2003-2004.
- Autorisation, par le Conseil du trésor, d'un engagement pour un montant de 17,63 M\$ dépassant l'enveloppe disponible.

- Obtention d'une enveloppe de 50 M\$ pour le financement d'infrastructures de recherche et d'innovation dans le cas de la *Stratégie vers le plein emploi* : 6 nouvelles initiatives ont été autorisées par le Conseil du trésor pour un montant de 37 M\$ à partir de cette enveloppe.
- Confirmation, par le Conseil du trésor, d'une enveloppe d'engagement de 20 M\$ pour la programmation 2003-2004.
- En collaboration avec les unités administratives visées, financement et suivi de la réalisation des projets autorisés assurés par la Direction de l'administration.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Environ 3 ETC ont été utilisés pour atteindre cet objectif.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 Stimuler l'innovation dans toutes les organisations

AXE D'INTERVENTION 4.1

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

OBJECTIF

Assurer l'appropriation, par les universités et leurs centres affiliés, des orientations de la Politique (PQSI) en matière de propriété intellectuelle

43

INDICATEUR :

Nombre de politiques de propriété intellectuelle harmonisées, adoptées et conformes aux principes de la PQSI

RÉSULTAT :

Aucune.

Cependant, une tournée des universités pour l'évaluation de l'harmonisation de leurs politiques de propriété intellectuelle avec les dispositions prévues dans le Plan d'action est en préparation.

ACTION DÉTERMINANTE :

Mise en œuvre d'un plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et leurs établissements affiliés

COMMENTAIRES :

- Publication par le Ministère, en juillet 2002, en collaboration avec le Comité d'implantation de la politique de propriété intellectuelle dans les établissements universitaires, du *Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche*¹⁴, après consultation auprès de six organismes et acteurs représentatifs du milieu. Ce plan est un outil pour faciliter les transferts des technologies et des connaissances en vue de contribuer à la prospérité sociale, économique et intellectuelle de la société québécoise.
- Élaboration d'un protocole d'entente sur la gestion de la propriété intellectuelle entre les universités, les établissements universitaires de santé ou d'autres établissements publics visés et les organismes subventionnaires (FQRNT, FQRSC, FRSQ, Génome Québec et Valorisation-Recherche Québec) conditionnant le financement de projets au respect des dispositions prévues dans le Plan d'action.
- Formation d'un comité de suivi de l'implantation du Plan d'action.
- Préparation d'une tournée des universités pour l'évaluation de l'harmonisation de leurs politiques de propriété intellectuelle avec les dispositions prévues dans le Plan d'action.

14 | Cette publication se trouve à l'adresse électronique suivante : www.mrst.gouv.qc.ca/_fr/publications/pdf/plan_pi.pdf.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Environ 0,5 ETC a été utilisé pour atteindre cet objectif.

OBJECTIF

Établir les balises de la gestion de la propriété intellectuelle au sein du gouvernement

INDICATEUR :

Adoption d'un cadre de gestion de la propriété intellectuelle dans les ministères et organismes

RÉSULTAT :

Présentation du cadre de gestion au comité de direction du Ministère.

ACTION DÉTERMINANTE :

Élaboration d'un cadre de gestion de la propriété intellectuelle en milieu gouvernemental

COMMENTAIRES :

- Production de la première version du cadre de gestion et de valorisation de la propriété intellectuelle en milieu gouvernemental.
- Consultation sur le document produit auprès des autorités des ministères représentés au comité interministériel.
- Réception des avis sur la proposition de cadre de gestion par les ministères et organismes suivants : MTQ, MRN, ISQ, MAPAQ et MCC.
- Production d'une synthèse des avis officiels des ministères membres du comité interministériel.
- Production d'une nouvelle version du cadre de gestion.
- Préparation de la phase II de consultation.

AXE D'INTERVENTION 4.2

LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

OBJECTIF

Adapter le dispositif de liaison et de transfert

INDICATEUR :

Adoption et mise en œuvre du plan d'affaires du Centre de recherche industrielle du Québec

RÉSULTAT :

En février 2001, le ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie a signifié les attentes gouvernementales au CRIQ qui a élaboré un plan de redressement et l'a déposé en juin 2002 pour décision par le gouvernement.

ACTION DÉTERMINANTE :

Adaptation de l'offre de service en matière de liaison et de transfert aux besoins des petites et moyennes entreprises

COMMENTAIRES :

- À l'occasion du renouvellement des conventions du COVB, du CQRDA et du CERCA, signification d'attentes qui ont pour objet le recentrage des activités de ces organismes sur les besoins des PME.
- Approbation des rapports d'activité et de la planification annuelle du CEFRIO, du CIRANO et du CRIM.
- Signature des conventions du COVB et du CQRDA.
- Signification d'attentes spécifiques et signature de la convention de subvention du CERCA.
- Suite et fin de l'évaluation du CRIM.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Pour les conventions en cours, les attentes signifiées aux CLT ont été respectées.

AXE D'INTERVENTION 4.3

L'APPUI À L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

OBJECTIF

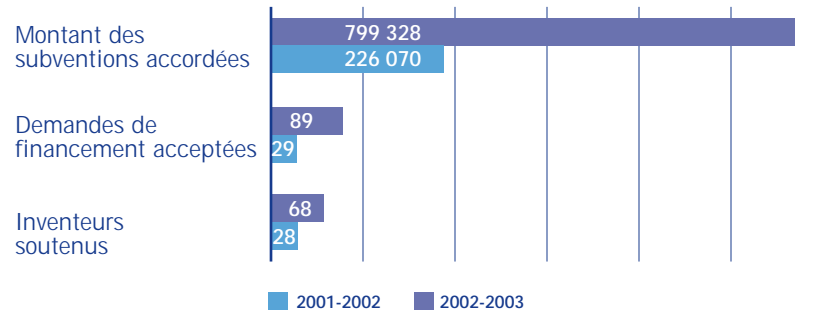
Améliorer l'infrastructure de soutien nécessaire à l'accompagnement des inventeurs

INDICATEURS :

Nombre d'inventeurs soutenus
Nombre de demandes de financement accordées
Montant des subventions accordées

RÉSULTAT :

Nombre d'inventeurs soutenus et de demandes de financement acceptées et montant total des subventions accordées par l'entremise du programme Soutien à la valorisation de l'invention



45

ACTION DÉTERMINANTE :

Évaluation des besoins en matière de services d'accompagnement des inventeurs

COMMENTAIRE :

- Réponses données, en 2002-2003, par les accompagnateurs à 228 demandes d'admissibilité en vue de guider les personnes souhaitant présenter une demande de subvention pour leur invention, pour un montant prévu de 930 809 \$.

ACTION DÉTERMINANTE :

Développement des compétences des accompagnateurs

COMMENTAIRES :

- Amorce de l'élaboration d'un programme de formation en accompagnement technologique qui sera offert à l'ensemble des accompagnateurs du réseau du Ministère (incubateurs, établissements d'enseignement collégial spécialisés et CLD).
- Conclusion d'ententes de partenariat avec 2 nouveaux CLD, dans le contexte d'un projet pilote avec l'Association des centres locaux de développement du Québec et le MREG. Ces 2 CLD agissent maintenant comme accompagnateurs du programme Soutien à la valorisation de l'invention – Volet 3 : Soutien à l'accompagnement de l'inventeur. Leurs représentants ont tous reçu une formation d'introduction de 2 jours en innovation, afin de les amener à être rapidement en mesure de jouer leur rôle.
- Entérinement d'un plan et d'un calendrier global de formation pour organiser les activités de formation spécialisées à l'intention de l'ensemble des accompagnateurs. Des appels d'offres officiels ont été faits et les formateurs externes pour les 2 premiers modules de formation spécialisée ont été engagés.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

- Environ 5 ETC ont été utilisés pour atteindre ces deux actions et un montant de plus de 940 000 \$ y a été consacré.

AXE D'INTERVENTION 4.4

LE SOUTIEN À L'INNOVATION SOCIALE

OBJECTIF

Développer, au sein du secteur public, la capacité de soutien à l'innovation sociale

INDICATEUR :

Nombre de projets d'innovation sociale appuyés

RÉSULTAT :

- Le Ministère est actuellement à la recherche de projets d'innovation sociale.

ACTION DÉTERMINANTE :

Évaluation des besoins de soutien et proposition de mécanismes d'appui à l'innovation sociale

COMMENTAIRES :

- Élaboration d'un programme pilote, d'un formulaire et d'une grille d'évaluation de projet, en collaboration avec la DE.
- Analyse préliminaire et ciblage de quelques projets, avec la collaboration du FORSC et du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA).
- Conclusion d'un accord de principe avec VRQ pour contribuer au financement de projets de transfert.
- Confirmation, le 13 décembre 2002, des fonds (650 000 \$ pour 2002-2003, mais disponibles seulement à compter du 1^{er} avril 2003 et 650 000 \$ pour 2003-2004 dont la disponibilité n'est pas encore déterminée) attendus du SACA, afin de financer des projets pilotes au profit des organismes communautaires et élaboration d'un protocole d'entente avec ce dernier.
- Précision des modalités d'attribution des subventions aux organismes.

LES RÉSULTATS AU REGARD

DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Concernant les programmes gérés par le Ministère, l'évaluation du programme Soutien à la tenue de congrès scientifiques s'est concrétisée dans un rapport définitif, tandis que l'évaluation du programme Aide à la relève en science et en technologie a donné lieu à un rapport provisoire. La version définitive du rapport d'évaluation du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) a été diffusée et une version provisoire du rapport d'évaluation du Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) a été rédigée.

L'évaluation du programme Soutien à la tenue de congrès scientifiques a montré que celui-ci a contribué à diffuser 10 675 communications et 133 publications auprès d'un large auditoire de 43 543 congressistes. Il a aussi favorisé la participation de 8 835 conférenciers, dont 78 % étaient des chercheurs scientifiques. Par ailleurs, l'évaluation mentionne que, depuis 1995, la part du français a diminué sans cesse, et le bilinguisme, avec une dominance pour l'anglais, est de plus en plus présent.

Les résultats obtenus par le CQRDA révèlent, entre autres, une amélioration du positionnement technologique des organisations, principalement des PME, ainsi que l'augmentation de la qualification de la main-d'œuvre; 23 des projets subventionnés se sont rendus jusqu'à la commercialisation.

Parmi les trois mesures fiscales dont l'évaluation était prévue, deux ont fait l'objet de travaux qui ont mené à un rapport provisoire : *Visa pour consortium de recherche précompétitive* et *Congé fiscal pour chercheurs étrangers*. L'évaluation de la mesure fiscale *Visa pour le crédit d'impôt remboursable pour les projets de recherche précompétitive* a été reportée à la prochaine année.

Dans le domaine de l'évaluation de l'intervention gouvernementale en matière de RSTI, des progrès ont été faits dans deux des trois dossiers considérés comme prioritaires par le Ministère, soit la mesure du niveau de la culture scientifique et la mesure de l'impact socioéconomique de la recherche. Dans le premier dossier, le Ministère a contribué à l'enquête du Conseil de la science et de la technologie qui a donné lieu au rapport intitulé *Enquête sur la culture scientifique et technique des Québécoises et des Québécois*. Dans le second dossier, le Ministère a convenu, avec les représentants des fonds subventionnaires québécois, des objectifs d'une démarche conjointe pour mesurer l'impact des recherches financées par ces Fonds.

Enfin, le suivi de la mise en œuvre de la PQSI a donné lieu à la production de deux rapports internes. Ces derniers permettent de dégager une vue d'ensemble des réalisations. Le bilan de la première année a été publié en juin 2002.

LES RÉSULTATS QUANT À LA DÉCLARATION

DE SERVICES AUX CITOYENS

Dans la foulée de l'adoption du *Plan d'action gouvernemental d'amélioration des services aux citoyens*, le Ministère a élaboré son plan pour 2003-2004. Ce dernier comporte trois éléments prioritaires : l'identification des clientèles, l'identification et l'amélioration de la connaissance des citoyens et, enfin, l'évolution et l'amélioration du respect des engagements de la Déclaration de services aux citoyens.

Dans ce contexte, le Ministère a notamment procédé, en février 2003, à un sondage téléphonique auprès de son personnel afin de mesurer le degré d'atteinte des objectifs de sa déclaration de services aux citoyens, en ce qui a trait à l'accueil physique, particulièrement à l'accueil téléphonique. Le Ministère avait effectué un sondage semblable en février 2002.

Par rapport aux engagements de la Déclaration et aux résultats obtenus en 2002, le Ministère a pu constater à l'occasion du sondage téléphonique de 2003 que :

- les secrétaires ont davantage nommé la direction ou le bureau du gestionnaire en répondant à un appel téléphonique (écart favorable de 21 %);
- la fonction « 0 » a permis de parler à quelqu'un plus souvent (écart favorable de 11,9 %);
- À la suite d'un message laissé sur la boîte vocale ou à une secrétaire, un suivi a été fait plus fréquemment dans le délai prévu de 24 heures (écart favorable de 10,6 %);
- le personnel s'est nommé moins fréquemment (écart défavorable de 10,1 %);
- tout le personnel a de nouveau montré sa courtoisie.

De plus, concernant la réception des demandes écrites, la Déclaration énonce qu'un accusé de réception doit être transmis au requérant dans un délai de cinq jours et qu'une décision doit lui être signifiée dans un délai de 20 jours, à moins d'avis contraire au requérant signifié par le personnel visé.

Le système ministériel de suivi des interventions, dont la mise en production s'est poursuivie au cours de 2002-2003, permet de poser quelques constats sommaires à l'égard de l'atteinte de ces objectifs. Ainsi, dans 98 % des cas répertoriés, l'accusé de réception a été transmis au client ou au partenaire à l'intérieur du délai ciblé. Quant au délai de reddition des décisions, l'atteinte de l'objectif poursuivi oscille autour de 64 %.



PARTIE

4

LES RÉALISATIONS LIÉES
À LA GESTION DES RESSOURCES

LES RESSOURCES HUMAINES

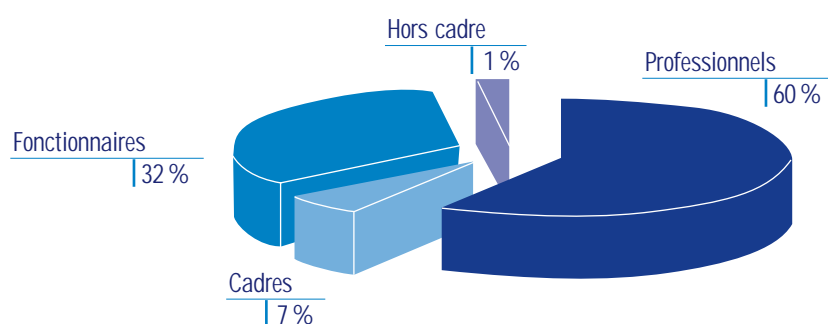
Le 25 septembre 2002, le gouvernement annonçait la fusion des ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce et de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour former le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Des efforts considérables ont été consentis pour s'assurer prioritairement de tenir compte de la dimension humaine et des besoins du personnel à toutes les étapes du projet d'intégration.

La répartition de l'effectif au 31 mars 2003

L'effectif du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, en fonction des diverses catégories d'emploi, se répartit de la façon suivante au 31 mars 2003 :

Évolution de l'effectif (incluant les organismes)



51

Le nombre de personnes en poste est passé à 223 au 31 mars 2003, soit 84 % de l'effectif total autorisé.

Le tableau suivant illustre l'évolution des effectifs au cours des deux derniers exercices financiers.

	2002-2003		2001-2002	
	ETC autorisés au 1 ^{er} avril 2002	Personnes en poste au 31 mars 2003	ETC autorisés au 1 ^{er} avril 2001	Personnes en poste au 31 mars 2002
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie	221,5	192	215,5	176
Organismes *	35	31	35	29
TOTAL	256,5	223	250,5	205

* CST et AETMIS

Le renouvellement de la main-d'œuvre

Au cours de l'année 2002-2003, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie a procédé au recrutement de cinq sortants universitaires et de quatre jeunes sur des listes « 0 expérience ». Au total, le Ministère compte 34 personnes de moins de 35 ans (14 % de l'effectif total), soit une hausse de 3 % par rapport à 2002; la moyenne gouvernementale se situe autour de 10 %.

L'accès à l'égalité en emploi

En 2002-2003, l'indice ministériel de représentativité des communautés culturelles et du personnel autochtone et anglophone a augmenté à 7 %, une performance supérieure à celle de la fonction publique en général. Quant à l'objectif d'accroître la représentation féminine dans des postes d'encadrement, 50 % des emplois de cadres supérieurs à pourvoir l'ont été par des femmes.

Le maintien et le développement de l'expertise professionnelle

Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie a consenti 4 % de sa masse salariale à des activités en vue de développer et de maintenir l'expertise professionnelle du personnel. Le développement des compétences, l'adaptation aux changements administratifs et technologiques de même que la participation à des colloques, à des congrès et à des séminaires, ont contribué à maintenir et à accroître l'expertise de pointe essentielle pour le soutien des clients et partenaires du Ministère.

La santé des personnes au travail

Dans un souci d'assurer à l'ensemble du personnel un environnement de travail sain, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie a poursuivi sa collaboration avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale, concernant l'ergonomie des postes de travail. De plus, des démarches ont été amorcées pour doter le Ministère de comités de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Des études sur la qualité de l'air ont également été effectuées de même que l'amélioration des mesures d'urgence dans les locaux de Montréal.

Enfin, environ 7 % du personnel a eu recours aux services offerts par le Programme d'aide aux employées et employés (PAE), comparativement à 10 % en 2001-2002, un taux moindre à celui qui est observé dans plusieurs ministères et organismes. L'approche adoptée et la qualité des interventions, dont plusieurs sont à caractère préventif, ont permis de maintenir la qualité de vie personnelle et professionnelle des personnes qui ont consulté, particulièrement dans le contexte de la fusion.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières allouées à la mise en œuvre des orientations et des priorités ministérielles en 2002-2003 se ventilent ainsi (en milliers de dollars) :

PROGRAMME 01 — Soutien administratif à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation

	2002-2003		2001-2002
	Budget de dépenses*	Dépenses réelles	Dépenses réelles**
Planification, coordination, mise en œuvre et soutien administratif	20 779,2	16 276,9	16 817,7
Conseil de la science et de la technologie	1 384,5	2 113,3	1 537,6
Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	1 072,0	1 132,4	1 058,3
TOTAL DU PROGRAMME 01	23 235,7	19 522,6	19 413,6

PROGRAMME 02 — Mesures d'aide à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation

	2002-2003		2001-2002
	Budget de dépenses*	Dépenses réelles	Dépenses réelles**
Fonds de recherche en santé du Québec	75 042,2	75 148,0	82 195,3
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	46 333,0	46 227,2	43 223,6
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	38 085,2	38 085,2	37 020,1
Soutien à la recherche et à l'innovation	56 762,2	52 232,2	28 770,4
Centre de recherche industrielle du Québec	7 000,0	15 700,0	9 500,0
TOTAL DU PROGRAMME 02	223 222,6	227 392,6	200 709,4
TOTAL DU PORTEFEUILLE	246 579,6	246 915,2	220 123,0

* Ces données proviennent du volume II du Budget de dépenses 2002-2003.
** Ces données proviennent du Rapport annuel de gestion 2001-2002 du MRST.

Les principaux écarts

Les écarts entre le budget de dépenses et les dépenses réelles en 2002-2003 s'expliquent principalement par la majoration du budget du Centre de recherche industrielle du Québec.

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

L'évolution de l'infrastructure technologique

En 2002-2003, le Ministère a terminé la migration vers Windows 2000 et Office 2000 du système d'exploitation et de la suite bureautique de tous ses postes de travail. Ces importants travaux ont également inclus le rehaussement de la mémoire vive des équipements.

Des cours de formation ciblés de même que la remise de guides de référence ont eu lieu pour faciliter chez le personnel le passage à ces nouveaux outils.

Le Plan opérationnel des ressources informationnelles 2002-2004

Le Ministère a actualisé son plan directeur des ressources informationnelles qui englobait les années 1999 à 2001. Concernant la période 2002-2004, ce plan modifié centre les travaux de développement sur de nouvelles applications qui découlent de la mise en place de nouveaux programmes de soutien financier, tel le Programme d'appui au financement des infrastructures (PAFI), de la venue prochaine du nouveau système GIREs et du recours à des bases de connaissances en recherche, science et technologie pour mieux appuyer les activités réalisées par le personnel du Ministère.

Les premiers résultats obtenus à la suite de la mise en place du système ministériel de suivi des interventions avec la clientèle

Le Ministère a terminé sa première année sur le chapitre de l'exploitation d'une application axée sur l'enregistrement et le suivi de toutes les interventions effectuées auprès des usagers. Un peu plus de 2 400 dossiers ont été ouverts dans cette application au cours de l'exercice financier 2002-2003 et près de 3 000 commandes y ont été réalisées. Enfin, le Ministère a achevé le déploiement de cet important système auprès de tout son personnel au printemps 2002.

Le système GIREs

Un comité de transition a été mis en place afin d'effectuer les travaux nécessaires jusqu'à la mise en œuvre d'une structure formelle de projet et d'assurer les liens avec tous les secteurs visés par le système GIREs.

Ce comité a mené plusieurs actions préparatoires. Mentionnons notamment : la rédaction du manuel d'organisation de projet, la mise au point de mécanismes de communication entre les membres du comité et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), la sélection de l'outil de gestion de projet, l'évaluation provisoire du coût, la planification des activités et la tenue de diverses rencontres avec les secteurs des ressources spécialisées (ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles) qui seront touchées par le projet. À ce titre, certains spécialistes venant de ces secteurs, ainsi que les membres du comité de transition, ont participé aux sessions de formation données par le SCT en vue d'amorcer le positionnement global du projet.

Le comité a également proposé une structure de gestion du système GIREs, appelée « Bureau de projet », qui a été approuvée par la sous-ministre.

LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

La plupart des activités de communication menées par le Ministère en 2002-2003 avaient pour objet de contribuer à l'atteinte de l'une ou l'autre des grandes orientations stratégiques. C'est donc dans la poursuite des objectifs qui en découlent que la démarche de communication s'est inscrite au cours de l'année. Le soutien à des activités ministérielles telles que les Prix du Québec, l'exposition *Québec Wise*, ou la gestion, réalisée par la Direction des communications, de la visibilité du Ministère dans l'ensemble de l'aide financière accordée par le MRST en sont de beaux exemples. Dans un souci de communication efficace avec ses clientèles, le Ministère a procédé à une refonte de sa documentation institutionnelle, de même qu'à une réorganisation de son site Internet.

Le Ministère a produit, en partenariat avec la revue *Force*, une édition spéciale sur la R-D et l'innovation au Québec. Ce numéro a permis de présenter les forces québécoises dans ces secteurs d'activité et de positionner le Québec comme un chef de file mondial en ces matières. La collaboration de la Direction des communications et de la Direction générale de la recherche et de l'innovation a rendu possible cette initiative qui concrétise la volonté gouvernementale de promouvoir la R-D et l'innovation comme base du développement économique.

Enfin, le Ministère a mis en place un intranet renouvelé qui permet l'accès à de l'information concernant des événements ou des activités auxquels il participe, à des documents réalisés par ses différentes directions et à des sujets d'intérêt liés à sa mission. Cette initiative dynamique démontre la préoccupation des autorités de bien informer l'organisation. La collaboration soutenue entre les unités administratives et la Direction des communications caractérise le sentiment d'appartenance et la volonté de mettre à profit les réalisations de chacun.



PARTIE

5

L'APPLICATION DE CERTAINES
EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

L'APPLICATION DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, le Ministère s'est donné d'une politique linguistique ministérielle. Elle a été adoptée le 6 juin 2002. Le texte de cette politique est mis à la disposition de l'ensemble du personnel sur le site intranet du Ministère.

De plus, des capsules d'information destinées au personnel y sont diffusées régulièrement pour favoriser la conformité avec les politiques gouvernementale et ministérielle en cette matière. Enfin, des mécanismes de révision linguistique ont été instaurés pour l'ensemble des documents destinés au public et qui reflètent l'image du Ministère.

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Afin d'assurer le respect des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que du Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels de 1999, le Ministère a poursuivi la sensibilisation et la formation de son personnel à cet égard. De plus, en mai 2002, des sessions adaptées ont été données à l'intention du personnel d'encadrement et des personnes plus directement touchées par des dossiers où apparaissent des renseignements personnels.

Le suivi des recommandations formulées dans le contexte des vérifications de conformité s'inscrit dans un processus continu. Par ailleurs, des audits se sont poursuivis à la Direction de l'administration et au Secrétariat général ainsi qu'au regard du système ministériel de suivi des interventions.

Un accompagnement se poursuit en vue d'assurer le respect des règles sur la protection des renseignements personnels lors de la conception des applications informatiques de même que lors de l'élaboration de sondages.

En 2002-2003, la responsable de la protection des renseignements personnels a maintenu son rôle-conseil auprès des différentes unités du Ministère afin de valider la conformité des opérations ministérielles en matière d'accès, de collecte, d'utilisation, de conservation et de communication des renseignements personnels avec les dispositions prévues dans la Loi.

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Afin de répondre à une recommandation formulée par la vérificatrice générale par intérim dans le document suivant : *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002* (tome II, décembre 2002), le premier ministre a enjoint au ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor de faire en sorte que chaque ministère ou organisme fasse état des actions entreprises pour donner suite aux recommandations formulées par le vérificateur général dans son rapport annuel de gestion.

Les recommandations concernant les activités du MRST que la vérificatrice générale par intérim a formulées dans le document intitulé : *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002*, tome I, annexe B (« Extraits du rapport de la Commission de l'administration publique »), sont les suivantes :

RECOMMANDATION 1 | Que le MSSS et le MRST fassent rapport en novembre 2002 à la Commission de l'administration publique de l'état d'avancement de la mise en œuvre des cadres réglementaires et de la manière dont les comités d'éthique de la recherche s'acquittent de leur mandat (tome I, annexe B, p. 158).

SUIVI DE LA RECOMMANDATION 1 | Le MSSS, en collaboration avec le MRST, a transmis à la Commission de l'administration publique, le 25 juin 2002, une copie des 18 cadres réglementaires sur les activités de recherche dans les centres hospitaliers dotés d'un centre de recherche. Tous ces cadres réglementaires ont été adoptés par les conseils d'administration de ces établissements. Pour assurer le suivi de leur implantation, un comité a été mis sur pied par le FRSQ en février 2002. Ce comité a déposé un rapport d'étape aux deux ministères visés en juillet de la même année et le calendrier des visites de l'ensemble des centres devrait être achevé d'ici décembre 2003.

RECOMMANDATION 2 | Que les ministères et organismes visés accordent une attention spéciale à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation en ce qui concerne la mise en place des mesures destinées à assurer la relève; qu'ils prévoient, notamment, la mise en place de mécanismes offrant au jeune chercheur en santé la possibilité de poursuivre sa carrière dans des conditions socioéconomiques conformes à son niveau de formation et de compétence (tome I, annexe B, p. 158).

SUIVI DE LA RECOMMANDATION 2 | Le 20 novembre 2002, le Conseil des ministres rendait un décret concernant l'approbation du Programme de bourses professeurs-chercheurs du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ). Ce programme compte quatre objectifs : offrir avec les universités un plan de carrière aux chercheurs-boursiers chevronnés et établis dans les centres et instituts de recherche soutenus par le FRSQ, afin de contribuer à leur intégration universitaire; maintenir la double appartenance du professeur-chercheur au centre et à son université; offrir un encadrement stable pour la formation des chercheurs dans les centres et instituts; et maintenir l'imputabilité des chercheurs par la présentation périodique de leurs programmes de recherche.

RECOMMANDATION **3** | Que les ministères et organismes visés accordent une attention spéciale à la mise en œuvre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation en ce qui concerne les questions des frais indirects (tome I, annexe B, p. 158).

RECOMMANDATION **4** | Que le MSSS et le MRST assurent une gestion plus rigoureuse des contrats et des fonds de recherche, et accordent une plus grande attention à l'évaluation des frais indirects de la recherche de façon à pouvoir pratiquer un certain étalonnage concurrentiel du prix de revient des activités de recherche (tome I, annexe B, p. 158).

SUIVI DES RECOMMANDATIONS **3 ET 4** | Les ministères visés par les frais indirects de recherche (MEQ, MSSS et MRST) ont déposé un rapport technique en juin 2002, lequel propose un éclairage nouveau venant bonifier les propos de la PQSI. Certaines adaptations ont été apportées à ce rapport à la suite de consultations tenues en février 2003. Enfin, les travaux ont été amorcés dans chacun des trois ministères concernant la mise en chantier de ce rapport.

LE RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DISCIPLINE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Dans le contexte de la modernisation du cadre de gestion de la fonction publique, la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise* a été déposée à l'Assemblée nationale et le nouveau *Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique* est entré en vigueur.

Ces documents ont été soumis à l'attention du personnel du Ministère par l'entremise de son intranet, afin de favoriser son adhésion aux cinq valeurs fondamentales de l'administration publique québécoise contenues dans la Déclaration, soit la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect, ainsi que l'actualisation de sa connaissance des normes réglementaires préconisées par le Règlement.

LES ANNEXES

ANNEXE I ADRESSES DU MRST

BUREAU À QUÉBEC

1150, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec) G1S 4Y9

Téléphone : (418) 643-8757
Télécopieur : (418) 528-2565

BUREAU À MONTRÉAL

2021, avenue Union, 10^e étage
Montréal (Québec) H3A 2S9

Téléphone : (514) 873-8330
Télécopieur : (514) 864-3644

AUTRES ACCÈS AU MINISTÈRE

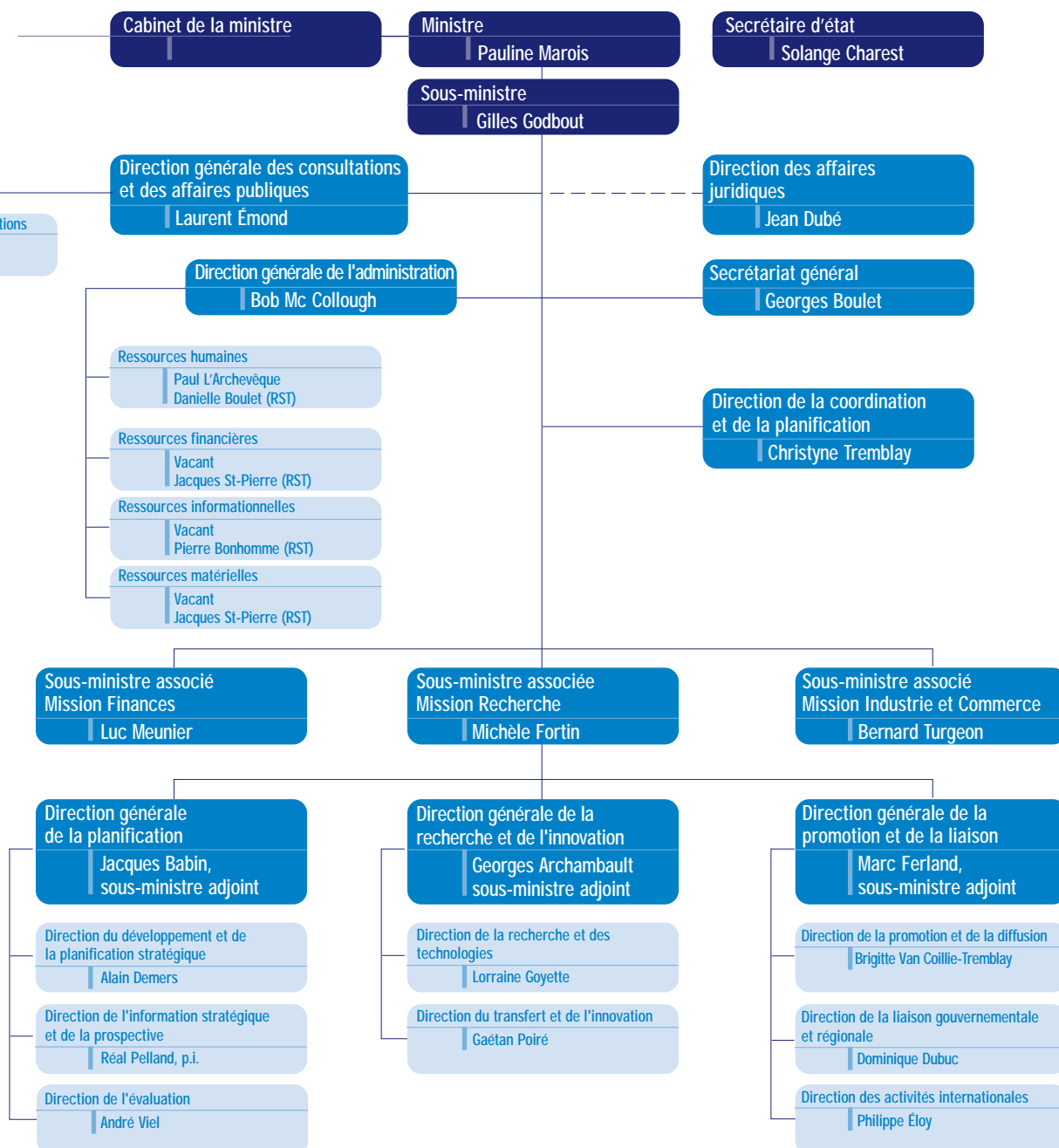
Sans frais : 1 877 511-5889
Courriel : mrst@mrst.gouv.qc.ca

SITE WEB

www.mder.gouv.qc.ca

ANNEXE II ORGANIGRAMME

EN DATE DU 31 MARS 2003



ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE

AGENCE D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES
ET DES MODES D'INTERVENTION EN SANTÉ
Renaldo N. Battista, président-directeur général

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
Serge Guérin, président-directeur général

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
Hélène P. Tremblay, présidente

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE
SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
Sylvie Dillard, présidente-directrice générale

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE
SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
Louise Dandurand, présidente-directrice générale

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
Michel A. Bureau, président-directeur général

ANNEXE III

OUTILS DE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS UTILISÉS DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

	OBLIGATION LÉGISLATIVE AU REGARD DE LA MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	DESCRIPTION	DESTINATAIRES	DÉPÔT ET SUIVI	LIENS AVEC LES AUTRES OUTILS DE GESTION
Déclaration de services aux citoyens	OUI Loi sur l'administration publique (LAP), chapitre II, section II, sanctionnée le 30 mai 2000.	La Déclaration de services aux citoyens (DCS) constitue un moyen privilégié, en vertu de la LAP, pour améliorer les services et placer les citoyens au cœur des préoccupations de l'administration gouvernementale. La Déclaration porte notamment sur la diligence avec laquelle les services devraient être rendus et fournit une information claire sur leur nature et leur accessibilité. Par « services aux citoyens », on entend les services offerts à la population et aux entreprises.	L'ensemble des clients d'un ministère ou d'un organisme, pour leur offrir un service de qualité.	Déclaration rendue publique en mai 2001. Une mise à jour sera effectuée pour avril 2004.	Son extrait sert : – au RAG et au PAS.
Plan d'amélioration des services	AUCUNE Cependant, il s'inscrit dans la philosophie de l'article 7, chapitre II de la LAP, et fait suite à une demande du MRCI, mandaté par le gouvernement pour coordonner ce dossier.	Le Plan d'amélioration des services (PAS) présente un ensemble d'objectifs d'amélioration qui ont été jugés prioritaires pour l'organisation. Il précise les aspects de la prestation de services auxquels le ministère ou l'organisme a décidé d'apporter une amélioration tangible au cours d'une période visée. Il permet de suivre les progrès faits par l'organisation en ce qui a trait à l'amélioration des services aux citoyens et oriente la vision de développement des services offerts à la population.	Permet de produire une nouvelle déclaration de services aux citoyens, de même que d'améliorer la prestation générale de services.	Dépôt du PAS : Au MRCI pour le 31 mars 2003. Le plan englobe l'année 2003-2004.	Son intrant provient : – de la DSC 2001-2004, des plans d'action et des tableaux de bord. Son extrait sert : – à la DSC 2004-2007.
Plan stratégique pluriannuel	OUI LAP, chapitre II, section III.	Le Plan stratégique pluriannuel (PSP) contient, notamment, une description de la mission du ministère ou de l'organisme, le contexte dans lequel il évolue et les enjeux auxquels il fait face, les objectifs poursuivis, les résultats visés et les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.	Les parlementaires et les citoyens.	Dépôt du PSP : La majorité des ministères et organismes a déposé à l'Assemblée nationale, au printemps 2001, leur planification pluriannuelle concernant l'horizon 2001-2004. Un nouveau plan pluriannuel sera déposé au printemps 2004.	Son intrant provient : – des orientations gouvernementales. Son extrait sert : – au PAGD, au RAG et au plan d'action ministériel, le cas échéant.
Plan annuel de gestion des dépenses	OUI LAP, chapitre IV, section II.	Le Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) est un document produit annuellement, dans lequel sont consignés les choix effectués relativement à l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique du ministère et des organismes budgétaires faisant partie du portefeuille, le cas échéant. Les plans annuels de gestion des dépenses sont publiés dans le volume III du Budget des dépenses.	Les parlementaires et les citoyens.	Dépôt du PAGD : Le président du Conseil du trésor le dépose à l'Assemblée nationale avant le début de chaque année financière (en mars de chaque année).	Son intrant provient : – du PSP. Son extrait sert : – au Plan d'action ministériel et au RAG.
Rapport annuel de gestion	OUI LAP, chapitre II, section V.	Le Rapport annuel de gestion (RAG) conclut le cycle de gestion par résultats. Il présente les résultats atteints en regard des objectifs et engagements annoncés dans le Plan stratégique pluriannuel de même que dans le Plan annuel de gestion des dépenses. De plus, il présente des résultats quant aux engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens.	Les parlementaires et les citoyens.	Dépôt du RAG : Le ministre le dépose à l'Assemblée nationale au plus tard quatre mois après la fin de l'année financière (31 juillet). Si l'Assemblée nationale ne siège pas, le dépôt se fera au plus tard dans les quinze jours suivant la reprise des travaux (dernière semaine d'octobre).	Son intrant provient : – du PSP, du PAGD, de la DSC, des suivis du tableau de bord et des suivis du Plan d'action ministériel, le cas échéant.

ANNEXE IV ORIENTATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE 2001-2004 DU MRST

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 — Assurer la mise en œuvre concertée de la Politique québécoise de la science et de l'innovation

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN	INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS
La responsabilité gouvernementale du Ministère dans le suivi de la Politique	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner l'implantation et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des actions des partenaires du MRST prévues dans la Politique 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures structurantes de la Politique mises en œuvre
La veille et la prospective	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une vision complète et détaillée du système québécois de recherche et d'innovation et guider son développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de produits et de services divers en veille et en prospective 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits et de services, et clientèles rejointes
La planification et l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la Politique québécoise de la science et de l'innovation à un contexte en évolution • Évaluer l'intervention gouvernementale en recherche et en innovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de suivi et de mise à jour de la Politique • Augmentation du nombre de programmes ou de mesures évalués 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents thématiques produits • Nombre de programmes ou de mesures évalués
La concertation gouvernementale	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une synergie avec les ministères et les organismes partenaires en matière de recherche et d'innovation • Inciter le gouvernement fédéral à collaborer sur une base d'équité pour le soutien à la recherche et à l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Planification concertée des interventions ministérielles en RSTI • Augmentation de la contribution fédérale aux dépenses de RSTI au Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mécanismes de concertation en opération • Obtention de fonds additionnels du fédéral au Québec
La liaison régionale	<ul style="list-style-type: none"> • Susciter la participation de chacune des régions du Québec à l'essor du système de recherche et d'innovation, et ce, en tenant compte des particularités régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des éléments de la Politique dans les stratégies régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives de concertation en RSTI appuyées par le MRST
Le positionnement international	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuer la portée de l'action gouvernementale en matière de recherche et d'innovation sur le plan international 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des projets et des événements internationaux auxquels le Québec participe 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets et d'événements internationaux soutenus par le MRST

ORIENTATION STRATÉGIQUE **2** Favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN	INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS
L'appropriation de la science et de la technologie	<ul style="list-style-type: none"> • Hausser le niveau de la culture scientifique des Québécois et des Québécoises pour favoriser un meilleur exercice de leur citoyenneté 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des actions de diffusion du savoir 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de diffusion dans le cadre des programmes et des activités du MRST et nombre de personnes rejointes
L'éthique de la science et de la technologie	<ul style="list-style-type: none"> • Susciter la prise en charge des enjeux éthiques par les membres de la communauté scientifique, les décideurs et le grand public 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des moyens requis pour assurer la prise en charge des enjeux éthiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de réalisation des moyens mis en place pour assurer la prise en charge des enjeux éthiques
La promotion des carrières scientifiques et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Susciter l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques et technologiques, notamment celui des filles 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'organismes et d'entreprises faisant la promotion des carrières scientifiques et technologiques en collaboration avec le milieu du travail, les écoles et les organismes médiateurs • Augmentation du nombre d'actions de promotion des carrières scientifiques et technologiques auprès des jeunes • Augmentation du nombre de filles rejointes par les mesures du MRST 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes et des entreprises menant des activités de promotion des carrières scientifiques et technologiques • Nombre d'actions de promotion des carrières scientifiques et technologiques menées auprès des jeunes et nombre de personnes rejointes • Nombre de projets et nombre de filles rejointes

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 — Contribuer à développer une base de recherche scientifique de calibre international

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN	INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS
Le soutien à la carrière des chercheurs de l'enseignement supérieur et des établissements de recherche du réseau de l'éducation et de la santé et des services sociaux*	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer au développement de la relève des chercheurs et au soutien de leurs travaux de recherche Soutenir la carrière des chercheurs et du personnel de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du soutien accordé par les organismes subventionnaires Dégagement de tâches d'enseignement des chercheurs 	<ul style="list-style-type: none"> Montant des subventions de recherche accordées Mécanisme pour le dégagement de tâches d'enseignement déterminé
La dotation en infrastructures physiques	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'amélioration de l'environnement physique de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration du parc des infrastructures financées par les gouvernements 	<ul style="list-style-type: none"> Montant d'investissement consenti pour les infrastructures financées par les gouvernements
L'organisation de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> Accroître le rôle et l'impact des organismes québécois de subvention de la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Reconfiguration des mandats des organismes subventionnaires québécois Création du Comité permanent des présidents-directeurs généraux des fonds de recherche du Québec** 	<ul style="list-style-type: none"> Modifications législatives mises en vigueur

* L'axe d'intervention « Le soutien à la carrière des chercheurs de l'enseignement supérieur et des établissements de recherche du réseau de la santé et des services sociaux » a été modifié pour devenir « Le soutien à la carrière des chercheurs de l'enseignement supérieur et des établissements de recherche du réseau de l'éducation et de la santé et des services sociaux » afin d'être plus englobant.

** En vertu du chapitre II.3 de la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (LRQ, c. M-19.1.2), le Comité permanent des présidents-directeurs généraux des fonds de recherche du Québec a été institué. Le résultat visé n'est donc plus la « Création de la Conférence des présidents des fonds », mais bien la « Création du Comité permanent des présidents-directeurs généraux des fonds de recherche du Québec ».

ORIENTATION STRATÉGIQUE **4** Stimuler l'innovation dans toutes les organisations

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS	RÉSULTATS VISÉS AU TERME DU PLAN	INDICATEURS DE MESURE DE L'ATTEINTE DES RÉSULTATS
La valorisation de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'appropriation, par les universités et leurs centres affiliés, des orientations de la Politique (PQSI) en matière de propriété intellectuelle Établir les balises de la gestion de la propriété intellectuelle au sein du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques de propriété intellectuelle harmonisée Cadre de gestion de la propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques de propriété intellectuelle harmonisées, adoptées et conformes aux principes de la PQSI* Adoption d'un cadre de gestion de la propriété intellectuelle dans les ministères et organismes
Le transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Adapter le dispositif de liaison et de transfert 	<ul style="list-style-type: none"> Environnement favorable à l'action des CLT, des CCTT et du CRIQ 	<ul style="list-style-type: none"> Convention révisée de deux CLT Adoption et mise en œuvre du plan d'affaires du Centre de recherche industrielle du Québec**
L'appui à l'innovation technologique	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'infrastructure de soutien nécessaire à l'accompagnement des inventeurs Améliorer les chances de survie et de développement des entreprises technologiques émergentes 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du soutien accordé aux inventeurs Augmentation du nombre d'outils d'accompagnement disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'inventeurs soutenus Nombre de demandes de financement accordées Montant des subventions accordées*** Nature et nombre d'outils d'accompagnement créés
Le soutien à l'innovation sociale	<ul style="list-style-type: none"> Développer, au sein du secteur public, la capacité de soutien à l'innovation sociale Soutenir le transfert des résultats de la recherche en sciences sociales et humaines 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures du MRST mises en place pour soutenir l'innovation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets d'innovation sociale appuyés

* L'indicateur précédent, « Degré de conformité des politiques de propriété intellectuelle harmonisées aux principes de la Politique » a été changé pour « Nombre de politiques de propriété intellectuelle harmonisées, adoptées et conformes aux principes de la PQSI ».

** L'indicateur précédent, « Plan de redressement du CRIQ élaboré » a été changé pour « Adoption et mise en œuvre du plan d'affaires du Centre de recherche industrielle du Québec ».

*** Les indicateurs, « Nombre de demandes de financement accordées » et « Montant des subventions accordées » ont été ajoutés à l'indicateur « Nombre d'inventeurs soutenus ».

ANNEXE V LOIS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MRST

LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE
ET DE LA TECHNOLOGIE

| LRO, c. M-19.1.2

LOI SUR LE CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

| LRO, c. C-8.1

LOI SUR LES CONCOURS ARTISTIQUES, LITTÉRAIRES
ET SCIENTIFIQUES

| LRO, c. C-51

*Développement
économique
et régional*

Québec 